

Synthèse de l'enquête :

Votre MDPH respecte-t-elle la loi ?



Mars 2016

Contributeurs

Cette enquête a été menée par :



Autisme France

Autisme France, association de parents reconnue d'utilité publique, représente environ 9.000 familles au sein de son mouvement associatif, composé de plus de 125 associations membres, partenaires et affiliées. Elle est née en 1989 d'un constat : les personnes autistes en France n'ont pas toujours droit à un diagnostic correct et à un accompagnement décent tout au long de leur vie.

www.autisme-france.fr



Egalited

Le collectif Egalited rassemble 2900 familles. Il a pour ambition de défendre les droits des personnes porteuses d'autisme et des autres Troubles Envahissants du Développement. Il oeuvre pour l'égalité des personnes autistes, la défense de leurs droits, et leur inclusion sociale, sur le modèle des meilleures pratiques en vigueur dans le monde.

www.egalited.org



TouPI

TouPI est une association d'entraide pour les familles et personnes concernées par les troubles cognitifs (autisme, déficience intellectuelle, TDAH, troubles des apprentissages, etc.). L'objet de TouPI est de favoriser l'inclusion (sociale, scolaire, sportive, culturelle) des personnes porteuses de ces handicaps.

www.toupi.fr



Dys nos Droits

Dys Nos Droits est une initiative de l'association info droit handicap, qui a pour objectif de mieux informer les parents d'enfant concernés par les troubles «dys» sur leurs droits, les outiller afin de les faire valoir, et leur proposer une entraide administrative si nécessaire.

www.dysnosdroits.info

Nous remercions les nombreuses personnes qui ont répondu à notre questionnaire.

Sommaire

1. Résumé et propositions.....	4
2. Méthodologie	7
3. Délai d’instruction des dossiers.....	7
3.1. Que dit la loi sur les délais d’instruction des dossiers	7
3.2. Pourquoi c’est important	7
3.3. Résultats de l’enquête.....	8
4. Transmission du Plan Personnalisé de Compensation	10
4.1. Que dit la loi	10
4.2. Pourquoi c’est important	10
4.3. Résultats de l’enquête	11
4.4. Quelles conclusions en tirer pour le futur Plan d’Accompagnement Global ?.....	12
5. Rencontrer l’équipe pluridisciplinaire d’évaluation	13
5.1 Que dit la loi	13
5.2 Pourquoi c’est important	13
5.3 Résultats de l’enquête	14
6. Assister à la CDAPH	15
6.1 Que dit la loi	15
6.2 Pourquoi c’est important	15
6.3 Résultats de l’enquête	15
7. Motivation des décisions.....	16
7.1 Que dit la loi	16
7.2 Pourquoi c’est important	16
7.3 Résultats de l’enquête	17
8. Demande de bilans en CRA ou centre référent.....	18
8.1 Que dit la loi	18
8.2 Pourquoi c’est important	18
8.3 Résultats de l’enquête	19
Annexe 1 : Questionnaire.....	20
Annexe 2 : Tableaux statistiques détaillés, question par question	23

Synthèse : Votre MDPH respecte-t-elle la loi ?

Nos quatre associations et collectifs sont régulièrement alertés par leurs membres sur le fait que leur MDPH ne respecte pas les dispositions légales et réglementaires, prévues notamment par le Code de l'Action Sociale et des Familles. C'est dans ce contexte que nous avons mené cette enquête, destinée à analyser plus précisément les pratiques des MDPH en interrogeant les usagers.

1. Résumé et propositions

Notre enquête en ligne a eu un vif succès : en un mois et demi, 1869 réponses ont été reçues, ce qui témoigne de l'intérêt des personnes concernées pour les questions que nous avons soulevées.

Notre enquête visait notamment à recueillir le retour d'expérience des personnes handicapées (ou de leur représentant légal) sur :

- les délais de traitement de leurs dossiers par les MDPH
- le respect des dispositions légales qui prévoient les modalités de dialogue avec la personne handicapée ou son représentant légal :
 - o transmission du projet personnalisé de compensation 15 jours avant la commission
 - o possibilité d'être reçu par l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation qui instruit la demande
 - o possibilité d'assister à la commission, appelée CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées)
 - o motivation des décisions
- le respect du libre choix du praticien lors de l'établissement du diagnostic et des évaluations permettant de compléter le dossier MDPH

Les résultats de notre enquête soulèvent plusieurs points d'alerte :

- **51% des répondants indiquent que leur MDPH ne respecte jamais ou rarement le délai de 4 mois** (pourtant déjà long) qui lui est imparti pour statuer sur une demande
- **70% des répondants indiquent que leur MDPH ne transmet jamais le Plan Personnalisé de Compensation 15 jours avant la commission**
- 45% des répondants concernés indiquent qu'ils n'ont pas pu rencontrer l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation malgré leur demande
- 46% des répondants concernés indiquent qu'ils n'ont pas pu assister à la commission (CDAPH) malgré leur demande
- **71% des répondants indiquent que leur MDPH ne motive pas ses décisions**

Point plus positif : le non-respect du libre choix du praticien semble ne pas être un problème majeur : 289 usagers nous ont indiqué que leur MDPH avait exigé un bilan venant d'un Centre Ressource Autisme ou d'un Centre de Référence alors qu'ils avaient d'autres bilans à fournir. C'est une part réduite des répondants. Mais c'est un point d'attention à avoir. Un rappel sur le libre choix du praticien reste utile.

Malgré des résultats globalement décevants, notre enquête révèle que certaines MDPH arrivent à mettre leurs pratiques en conformité avec la loi, ce qui nous semble rassurant. Il semblerait effectivement facile de mettre les dysfonctionnements observés sur le compte du manque de moyens. Or l'exemple donné par certaines MDPH montre que c'est sans doute davantage un problème d'organisation.

Citons, à titre d'exemple, **la MDPH d'Ille-et-Vilaine dont 65% des répondants nous ont indiqué qu'elle transmettait toujours le Plan Personnalisé de Compensation 15 jours avant** (et 19% qu'elle le transmettait pour certaines décisions). Cette MDPH est ressortie également comme **celle qui respecte le mieux le droit de l'usager à assister à la CDAPH** (92% des répondants concernés ont pu y assister).

Nous demandons donc que soient rapidement corrigés ces dysfonctionnements.

1.1 Respect du délai de traitement des dossiers

Les personnes handicapées et leur famille sont dans des situations souvent précaires et ont des besoins qui doivent être satisfaits rapidement (prise en charge précoce, besoin de matériel, etc.). Il n'est pas acceptable qu'elles soient laissées sans solution pendant des durées supérieures à 4 mois.

La délai de 4 mois dont bénéficient les MDPH est déjà très long et dérogatoire alors que le droit commun prévoit que le silence de l'administration laissé pendant 2 mois vaut accord. De plus, l'utilisateur ne peut guère faire valoir ses droits puisque le dépassement du délai ne vaut que rejet tacite, ce qui l'obligerait à un recours, à nouveau très long, s'il voulait intenter une action du fait du dépassement du délai.

Il faut donc que :

- **les MDPH respectent impérativement le délai de 4 mois**
- **la législation et la réglementation évoluent pour passer d'un rejet tacite au bout de 4 mois à un accord tacite au bout de 2 mois, conformément au droit commun**
- **les délais d'attribution des prestations soient supérieurs à un an : cela permet d'éviter les ruptures de prestations et de désengorger les MDPH**

1.2 Respect des modalités de dialogue avec l'utilisateur prévues par la loi

La loi de 2005 a été bien conçue. Elle prévoit un véritable dialogue avec l'utilisateur. Celui-ci peut demander à rencontrer l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation qui instruit le dossier (et réciproquement). Après étude de son dossier, l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation envoie à l'utilisateur une proposition de Plan Personnalisé de Compensation et l'utilisateur a 15 jours pour transmettre ses commentaires, qui sont communiqués à la commission (CDAPH). L'utilisateur peut demander à assister à la CDAPH (ce qui peut être particulièrement utile notamment en cas de désaccord avec l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation). Les décisions de la CDAPH sont motivées.

S'il manque une seule de ces étapes, c'est tout le dispositif qui tombe. Si le PPC n'est pas transmis 15 jours avant ou si l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation refuse de rencontrer l'utilisateur, c'est à l'aveugle que l'utilisateur va demander à assister à la CDAPH, noyant les MDPH de demandes qu'elles ne pourront pas servir puisqu'il est matériellement impossible de recevoir tous les utilisateurs en CDAPH. En corollaire, les MDPH devront traiter de nombreux recours qui auraient pu être évités si les modalités du dialogue avaient été respectées et les décisions rendues de manière transparente, en les motivant.

Il nous semble donc impératif de rappeler aux MDPH leurs obligations légales et réglementaires en la matière et de s'assurer de leur application, notamment lors des rapports annuels élaborés par les MDPH.

1.3 Point d'attention à avoir pour les MDPH qui participent à l'expérimentation « une réponse accompagnée pour tous »

Les résultats de notre enquête nous alertent quant à la mise en œuvre du dispositif « une réponse accompagnée pour tous ». La loi de modernisation du système de santé est venue, en 2015, ajouter un Plan d'Accompagnement Global qui sera « élaboré sur proposition de l'équipe pluridisciplinaire avec l'accord préalable de la personne concernée ou de son représentant légal :

- a) en cas d'indisponibilité ou d'inadaptation des réponses connues,*
- b) en cas de complexité de la réponse à apporter, ou de risque ou de constat de rupture du parcours de la personne. »*

Nos associations, aux côtés de bien d'autres, se sont inquiétées de ce recul de la loi de 2005 : les MDPH statueront en effet non plus en fonction des besoins de la personne mais en fonction des places disponibles. Le gouvernement et nombre d'élus ont tenté de rassurer les associations en expliquant que rien ne pourrait se faire sans l'accord préalable de la personne concernée. Mais comment espérer que l'accord préalable sera effectivement recueilli sur le Plan d'Accompagnement Global alors qu'aujourd'hui même, dans 70% des cas, le Projet Personnalisé de Compensation n'est pas même soumis pour observation à la personne handicapée ou à sa famille 15 jours avant la commission ?

23 MDPH ont été désignées pour expérimenter ce dispositif et notre enquête révèle que seulement 4 d'entre elles ont des pratiques correctes en ce qui concerne la transmission du Plan Personnalisé de Compensation 15 jours avant la commission.

Il nous paraît donc indispensable que les 19 autres MDPH, de manière prioritaire, corrigent ce dysfonctionnement et intègrent de manière systématique dans leurs procédures, dès aujourd'hui, la transmission du Projet Personnalisé de Compensation 15 jours avant la commission. Ces MDPH sont celles de la Guyane, la Côte d'Or, le Bas-Rhin, les Landes, les Pyrénées-Orientales, la Sarthe, l'Yonne, la Seine-et-Marne, le Morbihan, la Loire-Atlantique, la Saône et Loire, la Loire, l'Aude, la Seine-Maritime, la Drôme, les Alpes de Haute Provence, la Corrèze, la Vendée, le Pas-de-Calais.

2. Méthodologie

Notre enquête a été menée par diffusion du questionnaire figurant en annexe 1 auprès de nos adhérents et sur les réseaux sociaux. L'enquête a été menée du 12 décembre 2015 au 31 janvier 2016. Elle a recueilli un vif intérêt : nous avons reçu 1869 réponses. Les résultats détaillés figurent en annexe 2.

Nous avons pu recueillir un retour d'expérience d'usagers sur toutes les MDPH de France à l'exception des MDPH de Saint-Pierre et Miquelon et de Mayotte, soit 100 MDPH. Nous avons reçu en moyenne 18,7 réponses par MDPH concernée. Les usagers des 5 départements qui se sont le plus exprimés sont ceux de :

- l'Isère : 107 réponses
- le Nord : 87 réponses
- les Yvelines : 67 réponses
- le Rhône : 64 réponses
- la Loire-Atlantique : 62 réponses

Nous avons reçu plus de 5 réponses pour 86% des MDPH concernées. Ceci nous permet d'avoir assez de réponses pour avoir une bonne idée des pratiques des MDPH. En effet, l'étude n'a pas de vocation statistique : pour la plupart des questions posées, qui portent notamment sur les procédures d'instruction des dossiers, même un nombre réduit de réponses permet d'avoir une idée précise des pratiques et procédures en place, celles-ci s'appliquant de manière assez uniforme d'un usager à l'autre.

Lors du traitement des données, un contrôle de cohérence a été effectué sur les questions 8 et 10. En effet, à la question 7, la question posée était « Avez-vous déjà demandé à être reçu par l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation de la MDPH avant le passage de votre dossier en commission ? ». Les personnes ayant répondu « non » n'étaient pas censées répondre à la question 8 « Si vous avez déjà demandé à être reçu par l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation de la MDPH, a-t-elle accepté de vous recevoir ? ». Or, certains répondants ont répondu « non » à la question 7 et non à la question 8. Dans ces cas, nous avons donc remplacé le « non » à la question 8 par une absence de réponse. Il en a été de même concernant les questions 9 et 10 relatives au fait d'avoir demandé ou non à être reçu en CDAPH.

3. Délai d'instruction des dossiers

3.1. Que dit la loi sur les délais d'instruction des dossiers

L'article [R241-33](#) du Code de l'Action Sociale et des Familles dispose que :

« Le silence gardé pendant plus de quatre mois par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées à partir du dépôt de la demande mentionné à l'article R. 146-25 auprès de la maison départementale des personnes handicapées vaut décision de rejet. »

On peut noter que ce délai de 4 mois est déjà particulièrement long et que le rejet tacite n'est pas la norme. En effet, cet article fait dérogation au principe général qui prévaut depuis la loi du [12 novembre 2013](#) (article [L231-1](#) du Code des relations entre le public et l'administration) et qui indique que :

« Le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. »

3.2. Pourquoi c'est important

Les familles et les personnes handicapées qui s'adressent à la MDPH ont besoin d'une réponse rapide et, comme on l'a vu, un délai de 4 mois est déjà particulièrement long. Les familles font appel à la MDPH pour des demandes auxquelles il doit être répondu urgemment, par exemple :

- Demande d'Allocation d'Education Enfant Handicapé (AEEH) qui leur permettra de financer l'accompagnement éducatif de leur enfant : beaucoup d'interventions (psychologue, psychomotricité, ergothérapie, etc.) ne sont pas prises en charge financièrement par l'Assurance Maladie et seule l'AEEH permet, tout au moins partiellement, d'en couvrir le coût. Or, du fait des délais d'instruction

des dossiers, les familles doivent différer la mise en place d'interventions éducatives pourtant indispensables alors même qu'on sait que la précocité des interventions est déterminante dans la trajectoire développementale des enfants handicapés

- Demande d'AEEH ou de PCH (Prestation de Compensation du Handicap) destinées à permettre de compenser la réduction du temps de travail ou la cessation de travail d'un des parents (le plus souvent la mère). Dès l'annonce du handicap, de nombreuses contraintes amènent souvent les mères à renoncer à leur travail, en totalité ou en partie : absence de solution de garde, scolarisation impossible ou à temps partiel, contraintes d'accompagnement de l'enfant sur ses divers lieux de prise en charge, impossibilité d'accès aux activités périscolaires. Les délais d'instruction des dossiers plongent donc les familles dans la précarité car, même si la décision est rétroactive au mois suivant le dépôt du dossier, elles doivent assumer pendant plusieurs mois l'absence de versement de l'allocation en attendant la prise de décision. Et elles sont dans l'incertitude quant au montant qui leur sera finalement versé, l'interprétation du barème variant énormément d'une MDPH à l'autre.
- Demande d'Auxiliaire de Vie Scolaire : lorsqu'un besoin d'accompagnement se fait jour en cours d'année scolaire, le délai d'instruction des dossiers rend impossible cet accompagnement avant la rentrée scolaire suivante, ce qui peut compromettre définitivement la scolarité d'un élève si une année scolaire entière est perdue.

On peut se demander qui accepterait de devoir attendre 4 mois ou plus pour obtenir par exemple ses allocations familiales à la naissance d'un enfant. Or, comme on le verra plus loin, c'est souvent bien plus de 4 mois que les familles et les personnes handicapées attendent la décision concernant une prestation relative au handicap.

3.3. Résultats de l'enquête

Dans notre enquête, nous avons demandé aux familles : « La loi prévoit que la MDPH prenne sa décision en 4 mois. De votre expérience, votre MDPH respecte-t-elle ce délai ? ». **Au global, près de 51% des répondants ont répondu « non, jamais » ou « non, rarement ».** Cela signifie que, bien que les MDPH aient déjà des délais légaux dérogatoires au droit commun (4 mois au lieu de 2 mois), les dépassements de délais sont extrêmement fréquents.

Nous avons analysé les réponses par MDPH concernée. Compte tenu du nombre de réponses obtenues pour chaque MDPH, nous ne prétendons pas livrer ici un indicateur statistique, encore que le nombre de réponses pour certaines MDPH peut permettre d'approcher une vérité statistique. Nous considérons que notre enquête donne une indication de ressenti des usagers de chaque MDPH sur la problématique du délai d'instruction.

Nous pensons que cet indicateur pourrait utilement être confronté avec les statistiques que tiennent les MDPH. Il est à noter d'ailleurs que les statistiques tenues par les MDPH peuvent être biaisées lorsque le dossier n'est pas enregistré dès sa réception mais avec délai, ou lorsque la MDPH déclare le dossier incomplet. En effet, la date qui tient lieu de date de réception pour la MDPH est celle de la réception d'un dossier dit complet. Or certains usagers nous rapportent que :

- il arrive qu'on leur réclame des pièces qui avaient été transmises mais qui ont été égarées
- les MDPH ne vérifient pas que le dossier est complet dès sa réception mais parfois plusieurs mois après, ce qui fait perdre de précieux mois
- Il arrive que les MDPH réclament des pièces de manière injustifiée (voire chapitre 8 de notre synthèse)

Il serait donc utile de systématiquement croiser les statistiques des MDPH avec des enquêtes de satisfaction menées auprès des usagers.

Nous avons récapitulé dans le tableau ci-dessous les réponses obtenues des usagers, triées par MDPH

Tableau 1 : Retour d'expérience des usagers concernant le délai de traitement des dossiers
 « La loi prévoit que la MDPH prenne sa décision en 4 mois. De votre expérience, votre MDPH respecte-t-elle ce délai ? »

		
« oui, le plus souvent » + « oui, toujours » > 83%	« oui, le plus souvent » + « oui, toujours » entre 50 et 84%	« oui, le plus souvent » + « oui, toujours » < 50%
04 - Alpes-de-Haute-Provence 08 - Ardennes 15 - Cantal 16 - Charente 19 - Corrèze 21 - Côte-d'Or 23 - Creuse 27 - Eure 2A - Corse-du-Sud 32 - Gers 37 - Indre-et-Loire 39 - Jura 46 - Lot 47 - Lot-et-Garonne 49 - Maine-et-Loire 52 - Haute-Marne 55 - Meuse 61 - Orne 70 - Haute-Saône (*) 79 - Deux-Sèvres (*) 90 - Territoire de Belfort 974 - La Réunion (*)	01 - Ain 03 - Allier 05 - Hautes-Alpes (*) 06 - Alpes-Maritimes 07 - Ardèche 09 - Ariège (*) 12 - Aveyron 13 - Bouches-du-Rhône 17 - Charente-Maritime 18 - Cher 22 - Côtes d'Armor 24 - Dordogne 25 - Doubs 28 - Eure-et-Loir 30 - Gard 31 - Haute-Garonne 35 - Ille-et-Vilaine 36 - Indre 40 - Landes 41 - Loir-et-Cher 43 - Haute-Loire 53 - Mayenne (*) 54 - Meurthe-et-Moselle 56 - Morbihan 58 - Nièvre 60 - Oise 62 - Pas-de-Calais 64 - Pyrénées-Atlantiques 66 - Pyrénées-Orientales 67 - Bas-Rhin 71 - Saône-et-Loire 72 - Sarthe 73 - Savoie 74 - Haute-Savoie 75 - Paris 81 - Tarn 84 - Vaucluse 86 - Vienne 87 - Haute-Vienne 89 - Yonne 94 - Val-de-Marne 95 - Val-D'Oise 971 - Guadeloupe (*)	02 - Aisne 11 - Aude 14 - Calvados 26 - Drôme 29 - Finistère 33 - Gironde 34 - Hérault 38 - Isère 42 - Loire 44 - Loire-Atlantique 45 - Loiret 50 - Manche 51 - Marne 57 - Moselle 59 - Nord 63 - Puy-de-Dôme 65 - Hautes-Pyrénées 68 - Haut-Rhin 69 - Rhône 76 - Seine-Maritime 77 - Seine-et-Marne 78 - Yvelines 80 - Somme 82 - Tarn-et-Garonne 83 - Var 85 - Vendée 88 - Vosges 91 - Essonne 92 - Hauts-de-Seine 93 - Seine-St-Denis 972 - Martinique 973 - Guyane

(*) surclassé car le faible nombre de réponses permet plus difficilement de conclure

Notre expérience de terrain nous a montré que les délais de traitement excessifs génèrent parfois des ruptures de prestations, même pour les personnes les plus prévoyantes. Ainsi certains usagers racontent que leur première demande d'AAEH a mis 10 mois à être traitée. Celle-ci ayant été accordée pour une durée d'un an, rétroactivement en date de dépôt du dossier, la durée résiduelle d'attribution de la prestation était de 2 mois.

Cela signifie que l'utilisateur devait immédiatement déposer un dossier de renouvellement, mais avec le risque, si le délai d'instruction était à nouveau de 10 mois, de se voir privé de prestation pendant 8 mois. Comment, dans ce contexte, assurer le financement continu d'une prise en charge pour un enfant handicapé ? A l'inverse, si l'utilisateur avait anticipé le renouvellement, en n'attendant pas la décision sur la demande initiale et en supposant que la prestation ne lui serait en tout état de cause accordée que pour un an, il y aurait vraisemblablement eu confusion des dossiers.

Il est indispensable que les MDPH qui ont des délais de traitement aussi longs commencent par une mesure simple : augmenter les durées d'attribution des prestations. La loi leur permet en effet d'attribuer une prestation pour une durée allant jusqu'à 5 ans. Et il faut évidemment qu'elles travaillent à réduire ces délais pour tendre vers 2 mois (délai de droit commun, le délai de 4 mois devant être, selon nous, compris pour un délai maximum).

4. Transmission du Plan Personnalisé de Compensation

4.1. Que dit la loi

Le Plan Personnalisé de Compensation est l'élément clé à partir duquel sont déterminés le niveau et la nature des prestations auxquelles la personne handicapée a droit ainsi que les mesures de compensation, notamment celles qui feront l'objet du Plan Personnalisé de Scolarisation. Le projet de Plan Personnalisé de Compensation est élaboré par l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation de la MDPH puis soumis à la personne handicapée ou à sa famille avant d'être transmis pour décision à la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

La loi de 2005 a voulu que l'élaboration de plan personnalisé de compensation résulte d'un dialogue avec la personne handicapée et que, pour ce faire, il soit transmis 15 jours avant la commission à la personne handicapée ou à son représentant légal, comme l'indique l'article [R146-29](#) du Code de l'Action Sociale et des Familles :

« Le plan personnalisé de compensation est élaboré par l'équipe pluridisciplinaire au terme d'un dialogue avec la personne handicapée relatif à son projet de vie. Il comprend des propositions de mesures de toute nature, notamment concernant des droits ou prestations mentionnées à [l'article L. 241-6](#), destinées à apporter, à la personne handicapée, au regard de son projet de vie, une compensation aux limitations d'activités ou restrictions de participation à la vie en société qu'elle rencontre du fait de son handicap.

Le plan personnalisé de compensation comporte, le cas échéant, un volet consacré à l'emploi et à la formation professionnelle ou le projet personnalisé de scolarisation mentionné à l'article [L. 112-2 du code de l'éducation](#).

Le plan de compensation est transmis à la personne handicapée ou, le cas échéant, à son représentant légal, qui dispose d'un délai de quinze jours pour faire connaître ses observations. La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées est informée de ces observations. »

4.2. Pourquoi c'est important

Transmettre le plan personnalisé de compensation à la personne handicapée ou à sa famille 15 jours avant la commission est primordial. La logique de la loi du 11 février 2005 a été de mettre la personne handicapée au centre des décisions qui la concerne. Ceci n'est possible que si un dialogue peut s'établir avec la MDPH et ce dialogue n'est possible que via la transmission du projet de plan personnalisé de compensation. Ceci permet à la famille de s'exprimer.

La famille peut ainsi corriger des choses qui n'auraient pas été comprises par l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation (incompréhension sur le projet de vie, les contraintes liées au handicap, les besoins de compensation, etc.).

En cas de désaccord avec l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation, la personne handicapée ou sa famille peut demander à être reçue par la CDAPH. Mais cela permet aussi que la personne handicapée ou sa famille évite de solliciter inutilement la CDAPH en demandant à y assister alors qu'il y a accord entre la personne handicapée et l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation.

Il paraît évident que le respect de cette procédure toute simple peut permettre d'éviter les recours ultérieurs. L'échange se fait en effet avant la décision. Tout le monde a donc à y gagner, notamment concernant les décisions scolaires : vu les délais de décision de la MDPH et les délais de recours, c'est une année scolaire entière qui est compromise s'il faut en passer par un recours.

On verra plus loin que peu de personnes handicapées (ou leur famille) rencontrent l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation lors de l'instruction du dossier. Donc s'il n'y a pas eu de réunion entre la personne handicapée et l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation et que le Projet Personnalisé de Compensation n'est pas transmis 15 jours avant la commission, les décisions se prennent sans le moindre échange, alors même que le dialogue avec la personne handicapée est au cœur de la loi de 2005.

4.3. Résultats de l'enquête

Dans notre enquête, nous avons demandé aux familles : « La loi prévoit que la MDPH vous transmette sa proposition 15 jours avant que se tienne la commission. Avez-vous déjà reçu la proposition de la MDPH avant que soit prise la décision de la commission ? »

Il apparaît que, très massivement, les MDPH ne respectent pas cette disposition : au total, **70% des répondants ont indiqué que leur MDPH ne leur transmettait jamais le Plan Personnalisé de Compensation 15 jours avant la commission.**

Les procédures étant en principe les mêmes pour tous les usagers d'une même MDPH, nous pouvons nous faire une opinion assez précises des pratiques de chaque MDPH au vu des réponses obtenues, même pour les MDPH pour lesquelles nous avons obtenu peu de réponses.

Il en ressort que **seulement 9 MDPH sur les 100 représentées dans notre étude semblent avoir adopté une procédure où le Projet Personnalisé est le plus souvent transmis à l'utilisateur 15 jours avant.** Nous les avons listées ci-dessous :

Tableau 2 : MDPH qui transmettent le PPC 15 jours avant la commission

« La loi prévoit que la MDPH vous transmette sa proposition 15 jours avant que se tienne la commission. Avez-vous déjà reçu la proposition de la MDPH avant que soit prise la décision de la commission ? »

	Où pour certaines			Nb de répondants
	Non, jamais	décisions	Oui, toujours	
02 - Aisne	9%	18%	73%	11
06 - Alpes-Maritimes	21%	29%	50%	14
32 - Gers	7%	7%	86%	14
35 - Ille-et-Vilaine	16%	19%	65%	31
43 - Haute-Loire	0%	0%	100%	3
46 - Lot	0%	21%	79%	14
65 - Hautes-Pyrénées	10%	20%	70%	10
88 - Vosges	11%	33%	56%	9
90 - Territoire de Belfort	0%	20%	80%	5

Notons que pour aucune MDPH à l'exception de celle de la Haute-Loire (pour laquelle nous avons eu peu de réponses), nous n'obtenons un score de 100% à cette question. Pourtant, la loi ne devrait souffrir aucune exception et la procédure semble assez facile à mettre en place.

4.4. Quelles conclusions en tirer pour le futur Plan d'Accompagnement Global ?

Ces résultats ne peuvent manquer de nous inquiéter dans le contexte où la loi de modernisation du système de santé est venue, en 2015, ajouter un Plan d'Accompagnement Global qui sera « élaboré sur proposition de l'équipe pluridisciplinaire avec l'accord préalable de la personne concernée ou de son représentant légal :

- a) en cas d'indisponibilité ou d'inadaptation des réponses connues,
- b) en cas de complexité de la réponse à apporter, ou de risque ou de constat de rupture du parcours de la personne. »

Nos associations, aux côtés de bien d'autres, se sont inquiétées de ce recul de la loi de 2005 : les MDPH statueront en effet non plus en fonction des besoins de la personne mais en fonction des places disponibles. Le gouvernement et nombre d'élus ont tenté de rassurer les associations en expliquant que rien ne pourrait se faire sans l'accord préalable de la personne concernée. Mais comment espérer que l'accord préalable sera effectivement recueilli sur le Plan d'Accompagnement Global alors qu'aujourd'hui même, dans 70% des cas, le Projet Personnalisé de Compensation n'est pas même soumis pour observation à la personne handicapée ou à sa famille 15 jours avant la commission ?

La loi ne mentionne d'ailleurs aucune modalité pour cette consultation préalable de la personne handicapée ou de son représentant légal sur le Plan d'Accompagnement Global. Or si les MDPH ont du mal à mettre en oeuvre le simple envoi d'un courrier d'information 15 jours avant la tenue de la commission, qu'en sera-t-il de quelque chose d'aussi complexe que la co-élaboration avec la personne handicapée ou sa famille du Plan d'Accompagnement Global ?

23 MDPH pilotes doivent tester ce nouveau dispositif dit d'« orientation permanente » et le mettre en oeuvre. Nous nous sommes donc intéressées à leurs pratiques en matière de transmission du Plan Personnalisé de Compensation. Les résultats sont loin de nous rassurer. A part 4 MDPH qui semblent faire des efforts pour transmettre le Plan Personnalisé de Compensation 15 jours avant la commission (si ce n'est systématiquement, au moins dans une majorité des cas), les 19 autres MDPH n'ont pas intégré cette obligation légale dans leurs pratiques.

Les 4 MDPH qui semblent respecter (toutefois pas à 100%) la loi sur ce point sont celles de l'Aisne, de l'Ille et Vilaine, des Vosges et de la Vienne.

Celles qui doivent impérativement progresser rapidement pour mettre en place une procédure prévoyant transmission systématique du PPC 15 jours avant la commission dans leurs procédures sont celles de : la Guyane, la Côte d'Or, le Bas-Rhin, les Landes, les Pyrénées-Orientales, la Sarthe, l'Yonne, la Seine-et-Marne, le Morbihan, la Loire-Atlantique, la Saône et Loire, la Loire, l'Aude, la Seine-Maritime, la Drôme, les Alpes de Haute Provence, la Corrèze, la Vendée, le Pas-de-Calais.

Tableau 3 : Transmission du PPC 15 jours avant la commission pour les MDPH pilotes du dispositif d'« orientation permanente »

« La loi prévoit que la MDPH vous transmette sa proposition 15 jours avant que se tienne la commission. Avez-vous déjà reçu la proposition de la MDPH avant que soit prise la décision de la commission ? »

	Oui pour certaines			Nb de répondants
	Non, jamais	décisions	Oui, toujours	
02 - Aisne	9%	18%	73%	11
35 - Ille-et-Vilaine	16%	19%	65%	31
88 - Vosges	11%	33%	56%	9
86 - Vienne	31%	15%	54%	13
973 - Guyane	50%	0%	50%	2
21 - Côte-d'Or	67%	0%	33%	6
67 - Bas-Rhin	53%	16%	32%	19
40 - Landes	71%	0%	29%	7
66 - Pyrénées-Orientales	72%	6%	22%	18
72 - Sarthe	60%	20%	20%	10
89 - Yonne	80%	0%	20%	5
77 - Seine-et-Marne	74%	16%	11%	38
56 - Morbihan	68%	23%	10%	31
44 - Loire-Atlantique	65%	27%	8%	62
71 - Saône-et-Loire	87%	7%	7%	15
42 - Loire	88%	6%	6%	16
11 - Aude	65%	30%	5%	20
76 - Seine-Maritime	98%	0%	2%	41
26 - Drôme	73%	27%	0%	15
04 - Alpes-de-Haute-Provence	75%	25%	0%	4
19 - Corrèze	86%	14%	0%	7
85 - Vendée	86%	14%	0%	7
62 - Pas-de-Calais	94%	6%	0%	31

5. Rencontrer l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation

5.1 Que dit la loi

L'article [L146-8](#) du Code de l'Action Sociale et des Familles explique les missions de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH et précise que la personne handicapée ou son représentant légal peuvent demander à la rencontrer :

« Une équipe pluridisciplinaire évalue les besoins de compensation de la personne handicapée et son incapacité permanente sur la base de son projet de vie et de références définies par voie réglementaire et propose un plan personnalisé de compensation du handicap. Elle entend, soit sur sa propre initiative, soit lorsqu'ils en font la demande, la personne handicapée, ses parents lorsqu'elle est mineure, ou son représentant légal. Dès lors qu'il est capable de discernement, l'enfant handicapé lui-même est entendu par l'équipe pluridisciplinaire. »

5.2 Pourquoi c'est important

L'équipe pluridisciplinaire a un rôle central dans les prises de décision des MDPH. Compte tenu du nombre très important de dossiers qui sont instruits, la CDAPH (commission) n'étudie réellement que très peu de dossiers. L'essentiel de la décision est donc pris par l'équipe pluridisciplinaire qui instruit le dossier. A titre d'exemple, à Paris, il se tient environ une CDAPH chaque semaine avec :

- 1000 dossiers qui font l'objet d'une décision à chaque CDAPH
- 10 dossiers présentés pour examen à la CDAPH, les 990 dossiers restant étant juste inscrits dans un listing : sur ces 990 dossiers (soit 99% des dossiers !), les membres de la CDAPH n'ont aucune autre information que la proposition de l'équipe pluridisciplinaire
- sur 50 séances, 76 personnes handicapées (ou leur représentant) sont venues présenter leur situation (soit 0,15% des dossiers)

Il est donc important pour la personne handicapée ou sa famille de pouvoir être entendue par l'équipe pluridisciplinaire. Il n'est pas toujours facile de s'exprimer uniquement par écrit, surtout dans le cadre contraint du CERFA qui sert de dossier MDPH. On demande aux familles de s'exprimer librement sur leur projet de vie mais les familles ne savent pas nécessairement quelles informations sont utiles et indispensables à mentionner dans leur dossier, même quand elles bénéficient de l'aide d'un travailleur social pour le remplir.

De plus, le système d'aides et les différents modes de scolarisation et de prises en charge sont complexes, ce qui rend encore plus compliqué l'expression d'un besoin. Certaines situations nécessitent d'avoir les personnes de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH en face de soi pour bien exprimer son projet et ses besoins, surtout quand des désaccords apparaissent : désaccord avec l'équipe enseignante ou avec les équipes du service ou de l'établissement sanitaire ou médico-social qui suit un enfant, par exemple.

Les situations des personnes ne peuvent pas n'être considérées que comme de simples dossiers. C'est pour cela que la loi de 2005 a prévu qu'une rencontre physique puisse avoir lieu entre la personne handicapée (ou son représentant légal) et l'équipe de la MDPH.

5.3 Résultats de l'enquête

Seulement 26% des répondants ont un jour demandé à être reçus pas l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation.

De notre expérience, les usagers connaissent rarement ce droit et ne connaissent pas même l'existence de l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation et le mode de fonctionnement de la MDPH. Ils survalorisent le poids de la CDAPH et ne savent pas comment sont instruits les dossiers.

On notera que les usagers n'ont pas vraiment de personne référente à qui s'adresser à la MDPH pour faire état de leurs demandes. Les organisations sont souvent complexes, les interlocuteurs différents selon qu'il s'agit d'une demande de prestation ou d'une demande relative à la scolarisation par exemple, si bien que les usagers sont vite perdus face à une entité désincarnée.

Finalement, même pour ceux qui auraient souhaité rencontrer l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation, **dans 45% des cas, ils indiquent que cela n'a pas été possible. De plus, dans 20%, ils ont pu la rencontrer mais pas à chaque fois qu'ils ont demandé. Cela veut dire que dans seulement 35% des cas, les usagers ont pu rencontrer l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation à chaque fois qu'ils l'ont demandé.**

Les résultats MDPH par MDPH ne permettent pas d'identifier de manière évidente des MDPH qui sortent du lot en la matière, entre autres parce que le nombre de réponses est souvent insuffisant pour en tirer une tendance.

On notera toutefois des résultats significativement supérieurs à la moyenne pour 5 MDPH :

Tableau 4 : MDPH dont les EPE reçoivent le plus facilement les usagers (*)

« Si vous avez déjà demandé à être reçu par l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation de la MDPH, a-t-elle accepté de vous recevoir ? »

	Oui, à chaque fois que je l'ai demandé	Nb répondants
25 - Doubs	78%	9
75 - Paris	67%	9
60 - Oise	64%	11
31 - Haute-Garonne	57%	14
54 - Meurthe et Moselle	55%	11

(*) parmi celles pour lesquelles nous avons recueilli un nombre significatif de réponses

6. Assister à la CDAPH

6.1 Que dit la loi

L'article [R241-30](#) du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit que la personne handicapée ou son représentant légal puisse assister à la commission. Aucune restriction n'est posée à ce principe :

« La personne handicapée ou, le cas échéant, son représentant légal, est informée, au moins deux semaines à l'avance de la date et du lieu de la séance au cours de laquelle la commission ou, le cas échéant, la section locale ou spécialisée se prononcera sur sa demande, ainsi que de la possibilité de se faire assister ou de se faire représenter par la personne de son choix. »

6.2 Pourquoi c'est important

Il n'est évident pas utile que la personne handicapée soit reçue par la commission si sa demande ne pose pas de difficulté et que la commission entend y répondre intégralement. En revanche, en cas de désaccord avec l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation, il est indispensable que la personne handicapée ou son représentant légal puisse faire valoir ses arguments directement auprès des membres de la commission.

Pour autant, on voit bien que ceci peut poser un problème pratique : comme on l'a vu, une MDPH comme celle de Paris traite 1000 dossiers à chaque commission. Il n'est donc matériellement possible que de recevoir un nombre restreint d'usagers à chaque commission. De fait, la plupart des MDPH ne communiquent donc pas la date de tenue de la commission et n'informent pas l'utilisateur de la possibilité d'y être entendu, de peur d'être débordées de demandes.

On voit donc l'importance de respecter les étapes précédentes du dialogue avec l'utilisateur. La rencontre avec l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation devrait, selon nous, se faire systématiquement, à l'initiative de l'EPE elle-même si besoin dès lors que celle-ci entend prendre une décision contraire aux souhaits exprimés par la personne handicapée ou son représentant légal. De plus, l'envoi du Plan Personnalisé de Compensation 15 jours avant la commission permet à l'utilisateur de décider ou non de demander à participer à la commission.

Si ces étapes sont respectées, alors les MDPH ne seront pas submergées de demandes d'usagers souhaitant participer à la commission. Et elles éviteront bien des recours en ayant fait en sorte que le dialogue aboutisse à faire converger les attentes de la personne handicapée et la proposition de la MDPH.

6.3 Résultats de l'enquête

29% des répondants à notre enquête ont un jour demandé à assister à la CDAPH. C'est un peu plus que pour ceux ayant demandé à être reçus par l'Equipe Pluridisciplinaire, alors même que, nous l'avons vu, il est matériellement impossible de répondre favorablement à tous les usagers qui demandent à assister à la CDAPH.

De fait, dans 46% des cas, les personnes qui ont demandé à être reçues n'ont pas été invitées à assister à la CDAPH. Et 18% ont pu y assister mais pas à chaque fois qu'elles l'ont demandé. **Seuls 36% des répondants ont pu assister à la CDAPH sans difficulté quand ils l'ont demandé.**

On notera que parmi les retours qui nous sont faits, certaines familles mentionnent que lorsqu'elles ont demandé à être reçues en CDAPH, on leur a indiqué que leur dossier serait étudié deux mois plus tard que s'ils n'assistaient pas à la commission, ce qui les a dissuadés d'insister sur leur demande.

Les résultats MDPH par MDPH ne permettent pas d'identifier de manière évidente les MDPH qui sortent du lot en la matière, entre autres parce que le nombre de réponses est souvent insuffisant pour en tirer une tendance.

On notera toutefois des résultats significativement supérieurs à la moyenne pour 8 MDPH. Et surtout, on notera le score particulièrement élevé de la MDPH de l'Ille-et-Vilaine (35) : 92% des usagers ayant indiqué avoir demandé à assister à la CDAPH y ont été effectivement convoqués. On notera que cette MDPH fait aussi partie

de celles qui ont le plus dans leurs pratiques de transmettre le projet de Plan Personnalisé de Compensation (PPC) 15 jours avant la commission.

L'exemple de la MPDH d'Ille-et-Vilaine nous inspire deux commentaires :

- il montre qu'il est possible de respecter la réglementation et que l'argument de la charge de travail ne peut pas expliquer les écarts des pratiques entre les MDPH
- transmettre le PPC 15 jours avant la communication permet, comme nous le notions, de faire en sorte que les demandes de participer à la commission soient ciblées et concernent effectivement des usagers qui ont besoin d'être entendus car la proposition de l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation et leur demande n'ont pas pu converger ; ainsi, il est plus facile de répondre aux demandes

Tableau 5 : MDPH où on obtient le plus facilement d'assister à la CDDAH (*)

« Si vous avez déjà demandé à être présent à la commission, est-ce qu'on vous y a convoqué ? »

	Oui, à chaque fois que je l'ai demandé	Nb répondants
35 - Ille-et-Vilaine	92%	12
64 - Pyrénées-Atlantiques	89%	9
67 - Bas-Rhin	78%	9
25 - Doubs	67%	9
31 - Haute-Garonne	63%	8
45 - Loiret	60%	10
34 - Hérault	58%	12
44 - Loire-Atlantique	56%	25
14 - Calvados	50%	12

7. Motivation des décisions

7.1 Que dit la loi

L'article [L241-6](#) du Code de l'Action Sociale et des Familles dispose que « Les décisions de la commission sont, dans tous les cas, motivées »

7.2 Pourquoi c'est important

La motivation des décisions est importante pour que les familles puissent comprendre les décisions qui les concernent.

Par exemple, pour une décision d'attribution de complément d'AAEH (Allocation d'Education Enfant Handicapé), il est important de pouvoir comprendre pourquoi tel ou tel élément n'a pas été pris en compte. Le complément d'AAEH est en effet attribué en fonction de 3 critères :

- frais engendrés par le handicap
- besoin d'un tierce-personne du fait du handicap à raison de 8h / semaine, 20h / semaine ou à temps plein
- besoin de réduction du temps de travail du fait du handicap : 20%, 50% ou cessation complète

Un même niveau de complément peut être attribué pour des raisons différentes : un complément 4 peut être attribué par exemple car :

- les frais sont supérieurs à 702,19 € (sans que l'un des parents ait dû réduire son temps de travail)
- un des parents a dû réduire son temps de travail de 20% et les frais sont de 445,08 €/mois
- un des parents a dû réduire son temps de travail de 50% et les frais sont de 335,41 €/mois
- un des parents a dû cesser totalement de travailler sans qu'il y ait des frais, ou bien il y a nécessité d'une personne à temps plein

Parfois, les notifications de complément de certaines MDPH portent l'indication : « C4 pour TP 100% » (c'est-à-dire recours à une tierce-personne à temps plein) alors que la famille a justifié d'une réduction de temps de travail de 20% et de frais de plus de 445,08€. Outre que la mention portée sur la notification est inexacte, notons qu'elle est d'une lecture très énigmatique pour la plupart des usagers. Il serait indispensable d'écrire les notifications en français facile à lire et à comprendre.

De plus, cette seule mention ne renseigne pas sur ce qui a été pris en compte ou non. Par exemple, une famille qui aurait justifié de 500€ de frais et d'une réduction de travail de 20% mais qui se verrait attribuer un complément 3 au lieu d'un complément 4 ne peut pas savoir ce que la MDPH n'a pas considéré comme justifié :

- est-ce que la réduction de temps de travail a été considérée comme injustifiée compte tenu des contraintes liées au handicap ?
- est-ce que certains frais n'ont pas été considérés comme justifiés ?

On voit bien qu'il est indispensable que la MDPH précise sur la notification ce qui a été pris en compte ou non.

De même, pour les décisions relatives à la scolarisation, elles étaient jusqu'à présent bien peu étayées. Peut-être la mise en place de l'arrêté relatif au [Projet Personnalisé de Scolarisation](#) du 6 février 2015 permettra-t-elle d'avoir plus d'éléments. Mais on voit encore bien souvent des notifications indiquant : « refus d'orientation en ULIS-école. Votre enfant relève d'un ESMS ». Ce genre de motivation de décision nous semble insuffisante : en quoi l'enfant relève-t-il d'un ESMS ? Quels sont les éléments factuels qui ont amené à cette décision ? On voit parfois des décisions d'orientation prises à l'encontre de toutes les préconisations de l'équipe de suivi de la scolarisation. Il nous semble donc d'autant plus indispensable que les MDPH les justifient.

Ainsi, la personne handicapée ou son représentant légal aura tous les éléments nécessaires pour objectiver un recours ou au contraire s'abstenir de faire un recours si les motivations de l'administration sont valables. Ceci fera gagner du temps dans l'examen des recours par la MDPH ou par le Tribunal du Contentieux de l'Incapacité.

7.3 Résultats de l'enquête

Notre enquête révèle que **massivement les MDPH ne motivent pas leur décision : 71% des répondants ont répondu non** à la question : « Sur les notifications de décision, votre MDPH justifie-t-elle sa décision en la motivant, notamment lorsqu'elle est contraire aux vœux des parents et/ou de l'équipe éducative ? ».

Les seules MDPH pour lesquelles nous avons obtenu un score de plus de 50% de réponses motivées sont aussi des MDPH où nous avons recueilli peu de réponses (5 à 7). Seule exception à noter : **la MDPH du Lot (46) où, sur 12 réponses obtenues, 83% des répondants indiquent que les notifications de décisions de la MDPH sont motivées**. Rappelons que c'est une des MDPH qui ressort parmi celles qui ont les meilleures pratiques en matière de transmission du Projet Personnalisé de Scolarisation 15 jours avant la commission.

Tableau 6 : MDPH qui présentent le taux le plus élevé de motivation des décisions

« Sur les notifications de décision, votre MDPH justifie-t-elle sa décision en la motivant, notamment lorsqu'elle est contraire aux vœux des parents et/ou de l'équipe éducative ? »

	Oui	Nb de répondants
46 - Lot	83%	12
03 - Allier	71%	7
40 - Landes	67%	6
07 - Ardèche	60%	5
15 - Cantal	60%	5
52 - Haute-Marne	60%	5
61 - Orne	60%	5
79 - Deux-Sèvres	60%	5
90 - Territoire de Belfort	60%	5

8. Demande de bilans en CRA ou centre référent

8.1 Que dit la loi

Des remontées de terrain nous ont appris que, dans certains cas, des MDPH exigeaient un bilan ou un diagnostic effectué :

- par un Centre Ressource Autisme, dans le cas d'un diagnostic d'autisme, de Trouble Envahissant du Développement ou de Trouble du Spectre Autistique
- par un Centre Référent des Troubles du Langage et des Apprentissages en cas de diagnostic de type « dys » (dysphasie, dysgraphie, dyslexie, etc.)

Or chaque patient a le libre choix du praticien comme l'indique l'article [L1110-8](#) du Code de la Santé Publique :
« Le droit du malade au libre choix de son praticien et de son établissement de santé et de son mode de prise en charge, sous forme ambulatoire ou à domicile, en particulier lorsqu'il relève de soins palliatifs au sens de l'article L. 1110-10, est un principe fondamental de la législation sanitaire. »

Il n'y a donc pas lieu à ce qu'une MDPH refuse un diagnostic posé par un autre praticien qu'un praticien en centre ressource ou centre référent.

8.2 Pourquoi c'est important

Les délais souvent très long dans les CRA et centres référents. Il faut généralement compter un à deux ans d'attente pour pouvoir réaliser un bilan diagnostique. Ceci retarde la prise en charge. Il est donc nécessaire de pouvoir exercer son choix de faire des bilans ailleurs : en libéral ou dans des structures de pédopsychiatrie publique, pour celles qui en ont les compétences.

Concernant le diagnostic d'autisme, la [circulaire](#) du 17 juillet 2014 relative au « cadre national de repérage, de diagnostic et d'interventions précoces pour les enfants avec autisme ou autres troubles envahissants du développement prévu par le plan autisme » prévoit que le recours au CRA soit réservé aux « situations de diagnostics et d'évaluations fonctionnelles complexes ». En effet, les CRA sont engorgés et les délais s'allongent. Il n'y a donc pas lieu que les MDPH exigent un diagnostic d'autisme fait par un CRA. Les diagnostics simples peuvent être réalisés par des équipes de professionnels en libéral ou par un CMP, un CAMSP ou un CMPP (même si, à ce jour, peu de CMP, CAMSP ou CMPP ont la compétence pour).

Cette circulaire indique, en outre, qu'il faut que la MDPH puisse commencer à intervenir avant même qu'un diagnostic complet ait été établi car il est nécessaire que les interventions débutent précocément (dès l'âge de 18 mois – 3 ans):

« L'enjeu d'un contact précoce avec la MDPH est de permettre à un enfant pour lequel un diagnostic de TED est évoqué, d'accéder, le cas échéant, à un SESSAD ou IME dans un délai de 3 mois ; et de lui permettre également de bénéficier d'emblée d'un mode de scolarisation adapté. Les échanges entre l'équipe de diagnostic et/ou d'interventions de l'enfant et l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH ont pour objet de connaître ou d'établir les pré-requis pour qu'une demande auprès de la MDPH puisse aboutir dans un délai de 3 mois, sans que la confirmation du diagnostic soit encore intervenue. »

La MDPH doit donc pouvoir faire une proposition de Plan Personnalisé de Compensation très tôt, avant même que le diagnostic soit confirmé.

On observe parfois que la demande d'un bilan centre référent ou centre ressource semble surtout servir à gagner du temps pour certaines MDPH : en exigeant une pièce supplémentaire au dossier, elle peuvent ainsi repousser le délai légal de 4 mois qui leur incombe pour statuer puisque celui-ci s'applique à partir de la réception d'un dossier complet. Il arrive d'ailleurs que certains usagers reçoivent un courrier les enjoignant de fournir un tel bilan sous 15 jours, ce qui est matériellement impossible compte tenu des délais d'attente des centres ressources et centres référents. Or ce courrier arrive bien souvent alors que l'utilisateur a déjà déposé son dossier depuis plusieurs mois et a relancé la MDPH pour savoir où elle en était du traitement.

8.3 Résultats de l'enquête

Au global, notre enquête indique que les MDPH exigent assez peu souvent des bilans en CRA ou centre de référence: 16% des répondants ont indiqué qu'on leur avait demandé un bilan de CRA et 14% ont dû fournir un bilan de centre référent des troubles du langage. Cependant cette statistique est à corriger du fait que beaucoup d'utilisateurs fournissent d'emblée des bilans de CRA et de centre référents, notamment faute d'arriver à obtenir un bilan diagnostique ailleurs : les professionnels en libéral capables de faire de tels bilans sont rares et les CMP, CAMSP ou CMPP sont très peu nombreux à avoir la compétence pour réaliser de tels bilans.

Au total, ce sont tout de même 289 répondants que leur MDPH a obligé à fournir un bilan provenant d'un CRA ou d'un centre référent.

Les résultats par MDPH ne permettent pas d'identifier des MDPH qui auraient cette pratique de manière systématique. Mais le résultat de la MDPH du Morbihan (56) interpelle par son score élevé : sur 23 répondants, 10 indiquent avoir dû fournir un bilan de CRA alors qu'ils avaient déjà fourni d'autres bilans.

Votre MDPH respecte-t-elle la loi ?

Cette enquête est réalisée à l'initiative des associations et collectifs suivants : Autisme France, Egalité, TouPI et Dys Nos Droits.

Ce questionnaire est destiné à évaluer quelles sont les MDPH qui respectent certaines dispositions législatives importantes. Si vous avez eu l'expérience de plusieurs MDPH au cours des années récentes et que vous voulez témoigner pour chaque MDPH que vous connaissez, merci de remplir un questionnaire par MDPH.

Ce questionnaire est anonyme.

***Required**



1. Dans quel département se trouve votre MDPH ? *

2. Quel type de demandes avez-vous déjà fait auprès de cette MDPH ? *

plusieurs réponses possibles

- Demandes de prestations enfant (AAEH, PCH enfant)
- Demandes de prestations adulte (AAH, PCH)
- Demandes relatives à la scolarisation (AVS, matériel adapté)
- Demandes d'orientation dans un établissement ou service médico-social pour enfant (IME, SESSAD, ITEP ...)
- Demandes d'orientation dans un établissement ou service médico-social pour adulte (foyer, FAM, MAS, ESAT ...)
- Demandes de cartes (invalidité, priorité, stationnement)
- Other:

3. De quand date la dernière décision vous concernant ou concernant votre enfant prise par votre MDPH ?

Si vous n'avez pas le jour exact, le mois et l'année sont suffisants

4. La loi prévoit que la MDPH prenne sa décision en 4 mois. De votre expérience, votre MDPH respecte-t-elle ce délai ? *

- Oui, toujours
- Oui, le plus souvent
- Non, rarement
- Non, jamais

5. La loi prévoit que la MDPH vous transmette sa proposition 15 jours avant que se tienne la commission. Avez-vous déjà reçu la proposition de la MDPH avant que soit prise la décision de la commission ? *

- Oui, toujours
- Oui, pour certaines décisions
- Non, jamais

6. Si vous avez répondu "oui, pour certaines décisions", pouvez-vous préciser pour quelles décisions vous avez reçu la proposition de la MDPH avant la commission et pour quelles décisions vous ne l'avez pas reçue ?

voir question 2 pour les types de décision

7. Avez-vous déjà demandé à être reçu par l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation de la MDPH avant le passage de votre dossier en commission ?

- Oui
- Non

8. Si vous avez déjà demandé à être reçu par l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation de la MDPH, a-t-elle accepté de vous recevoir ?

- Oui, à chaque fois que je l'ai demandé
- Oui, mais pas à chaque fois
- Non, jamais

9. Avez-vous déjà demandé à être présent à la commission (CDAPH) ?

- Oui
- Non

10. Si vous avez déjà demandé à être présent à la commission, est-ce qu'on vous y a convoqué ?

- Oui, à chaque fois que je l'ai demandé
- Oui, mais pas à chaque fois que je l'ai demandé
- Non, jamais

11. Sur les notifications de décision, votre MDPH justifie-t-elle sa décision en la motivant, notamment lorsqu'elle est contraire aux vœux des parents et/ou de l'équipe éducative ?

Oui

Non

12. Si vous ou votre enfant est concerné par l'autisme, votre MDPH vous a-t-elle déjà demandé un bilan impérativement réalisé par un CRA (Centre Ressource Autisme) ou par un Centre de Diagnostic en convention avec le CRAIF, alors que vous aviez fourni d'autres bilans ?

Oui

Non

13. Si votre enfant est concerné par les troubles dys, votre MDPH vous a-t-elle déjà demandé un bilan impérativement réalisé par un centre référent, alors que vous aviez fourni d'autres bilans ?

Oui

Non

14. Si vous avez d'autres commentaires, n'hésitez pas à nous en faire part

Submit

Never submit passwords through Google Forms.



100%: You made it.

Annexe 2 : Tableaux statistiques détaillés, question par question

NB sur 1. Dans quel département se trouve votre MDPH ?	
Étiquettes de lignes	Somme
01 - Ain	15
02 - Aisne	11
03 - Allier	8
04 - Alpes-de-Haute-Provence	4
05 - Hautes-Alpes	5
06 - Alpes-Maritimes	14
07 - Ardèche	8
08 - Ardennes	6
09 - Ariège	6
10 - Aube	1
11 - Aude	20
12 - Aveyron	6
13 - Bouches-du-Rhône	35
14 - Calvados	37
15 - Cantal	5
16 - Charente	7
17 - Charente-Maritime	36
18 - Cher	8
19 - Corrèze	7
21 - Côte-d'Or	6
22 - Côtes d'Armor	21
23 - Creuse	2
24 - Dordogne	7
25 - Doubs	21
26 - Drôme	15
27 - Eure	20
28 - Eure-et-Loir	13
29 - Finistère	29
2A - Corse-du-Sud	3
2B - Haute-Corse	1
30 - Gard	23
31 - Haute-Garonne	37
32 - Gers	14
33 - Gironde	49
34 - Hérault	34
35 - Ille-et-Vilaine	31
36 - Indre	2
37 - Indre-et-Loire	13
38 - Isère	107
39 - Jura	6
40 - Landes	7
41 - Loir-et-Cher	8
42 - Loire	16
43 - Haute-Loire	3
44 - Loire-Atlantique	62
45 - Loiret	16
46 - Lot	14
47 - Lot-et-Garonne	9
48 - Lozère	1
49 - Maine-et-Loire	19
50 - Manche	9
51 - Marne	11
52 - Haute-Marne	6
53 - Mayenne	3
54 - Meurthe-et-Moselle	45
55 - Meuse	5
56 - Morbihan	31
57 - Moselle	27
58 - Nièvre	5
59 - Nord	87
60 - Oise	20
61 - Orne	5
62 - Pas-de-Calais	31
63 - Puy-de-Dôme	15
64 - Pyrénées-Atlantiques	23
65 - Hautes-Pyrénées	10
66 - Pyrénées-Orientales	18
67 - Bas-Rhin	19
68 - Haut-Rhin	8
69 - Rhône	64
70 - Haute-Saône	5
71 - Saône-et-Loire	15
72 - Sarthe	10
73 - Savoie	10
74 - Haute-Savoie	26
75 - Paris	35
76 - Seine-Maritime	41
77 - Seine-et-Marne	38
78 - Yvelines	67
79 - Deux-Sèvres	5
80 - Somme	10
81 - Tarn	16
82 - Tarn-et-Garonne	10
83 - Var	41
84 - Vaucluse	14
85 - Vendée	7
86 - Vienne	13
87 - Haute-Vienne	4
88 - Vosges	9
89 - Yonne	5
90 - Territoire de Belfort	5
91 - Essonne	47
92 - Hauts-de-Seine	33
93 - Seine-St-Denis	29
94 - Val-de-Marne	27
95 - Val-D'Oise	41
971 - Guadeloupe	3
972 - Martinique	6
973 - Guyane	2
974 - La Réunion	5
Total	1869

Nombre de réponses par département (par ordre décroissant)	
38 - Isère	107
59 - Nord	87
78 - Yvelines	67
69 - Rhône	64
44 - Loire-Atlantique	62
33 - Gironde	49
91 - Essonne	47
54 - Meurthe-et-Moselle	45
76 - Seine-Maritime	41
83 - Var	41
95 - Val-D'Oise	41
77 - Seine-et-Marne	38
14 - Calvados	37
31 - Haute-Garonne	37
17 - Charente-Maritime	36
13 - Bouches-du-Rhône	35
75 - Paris	35
34 - Hérault	34
92 - Hauts-de-Seine	33
35 - Ille-et-Vilaine	31
56 - Morbihan	31
62 - Pas-de-Calais	31
29 - Finistère	29
93 - Seine-St-Denis	29
57 - Moselle	27
94 - Val-de-Marne	27
74 - Haute-Savoie	26
30 - Gard	23
64 - Pyrénées-Atlantiques	23
22 - Côtes d'Armor	21
25 - Doubs	21
11 - Aude	20
27 - Eure	20
60 - Oise	20
49 - Maine-et-Loire	19
67 - Bas-Rhin	19
66 - Pyrénées-Orientales	18
42 - Loire	16
45 - Loiret	16
81 - Tarn	16
01 - Ain	15
26 - Drôme	15
63 - Puy-de-Dôme	15
71 - Saône-et-Loire	15
06 - Alpes-Maritimes	14
32 - Gers	14
46 - Lot	14
84 - Vaucluse	14
28 - Eure-et-Loir	13
37 - Indre-et-Loire	13
86 - Vienne	13
02 - Aisne	11
51 - Marne	11
65 - Hautes-Pyrénées	10
72 - Sarthe	10
73 - Savoie	10
80 - Somme	10
82 - Tarn-et-Garonne	10
47 - Lot-et-Garonne	9
50 - Manche	9
88 - Vosges	9
03 - Allier	8
07 - Ardèche	8
18 - Cher	8
41 - Loir-et-Cher	8
68 - Haut-Rhin	8
16 - Charente	7
19 - Corrèze	7
24 - Dordogne	7
40 - Landes	7
85 - Vendée	7
08 - Ardennes	6
09 - Ariège	6
12 - Aveyron	6
21 - Côte-d'Or	6
39 - Jura	6
52 - Haute-Marne	6
972 - Martinique	6
05 - Hautes-Alpes	5
15 - Cantal	5
55 - Meuse	5
58 - Nièvre	5
61 - Orne	5
70 - Haute-Saône	5
79 - Deux-Sèvres	5
89 - Yonne	5
90 - Territoire de Belfort	5
974 - La Réunion	5
04 - Alpes-de-Haute-Provence	4
87 - Haute-Vienne	4
2A - Corse-du-Sud	3
43 - Haute-Loire	3
53 - Mayenne	3
971 - Guadeloupe	3
23 - Creuse	2
36 - Indre	2
973 - Guyane	2
10 - Aube	1
28 - Haute-Corse	1
48 - Lozère	1

NB sur 3. Année de la demande																Etiquette
Étiquettes de lignes	2001	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 non renseigné	Total		
01 - Ain										1		13		1	15	
02 - Aisne											1	9		1	11	
03 - Allier									1	1	2	4			8	
04 - Alpes-de-Haute-Provence												4			4	
05 - Hautes-Alpes												5			5	
06 - Alpes-Maritimes									1	2	3	7		1	14	
07 - Ardèche											2	5		1	8	
08 - Ardennes											1	5			6	
09 - Ariège											2	4			6	
10 - Aube												1			1	
11 - Aude									1	3	3	12		1	20	
12 - Aveyron					1							2	2	1	6	
13 - Bouches-du-Rhône							1		1	1	4	26	1	1	35	
14 - Calvados								2		4	1	28		2	37	
15 - Cantal											1	4			5	
16 - Charente											1	6			7	
17 - Charente-Maritime							1			1	9	19		6	36	
18 - Cher									1		2	3		2	8	
19 - Corrèze											1	6			7	
21 - Côte-d'Or												6			6	
22 - Côtes d'Armor											4	16		1	21	
23 - Creuse		1									1				2	
24 - Dordogne			1			1				1		4			7	
25 - Doubs										1	4	13		3	21	
26 - Drôme											2	12		1	15	
27 - Eure							1		1		4	14			20	
28 - Eure-et-Loir							1			1	3	8			13	
29 - Finistère			1						2		6	16		4	29	
2A - Corse-du-Sud								1		1	1				3	
2B - Haute-Corse												1			1	
30 - Gard							1			3	3	15		1	23	
31 - Haute-Garonne									2	1	7	26		1	37	
32 - Gers										1	2	10		1	14	
33 - Gironde					1				5	2	10	28		3	49	
34 - Hérault		1								1	6	23		3	34	
35 - Ille-et-Vilaine										1	8	22			31	
36 - Indre											1	1			2	
37 - Indre-et-Loire									2	2	3	5		1	13	
38 - Isère									1	5	15	81		5	107	
39 - Jura											2	4			6	
40 - Landes												6		1	7	
41 - Loir-et-Cher										1	2	5			8	
42 - Loire											1	11		4	16	
43 - Haute-Loire												2		1	3	
44 - Loire-Atlantique								2		2	11	40	1	6	62	
45 - Loiret								1			4	11			16	
46 - Lot											2	11		1	14	
47 - Lot-et-Garonne											1	8			9	
48 - Lozère												1			1	
49 - Maine-et-Loire										3	2	12		2	19	
50 - Manche						1				1	2	4		1	9	

NB sur 3. Année de la demande		Étiquettes de colonnes														
Étiquettes de lignes	2001	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	non renseigné	Total	
51 - Marne										1	3	6			1	11
52 - Haute-Marne									1			4			1	6
53 - Mayenne											2	1				3
54 - Meurthe-et-Moselle					1						6	34			4	45
55 - Meuse											2	3				5
56 - Morbihan										3	5	22			1	31
57 - Moselle										1	4	19			3	27
58 - Nièvre											2	2			1	5
59 - Nord				1				1	4	4	18	54	1		4	87
60 - Oise								1	1	1	7	9			1	20
61 - Orne										2	1	2				5
62 - Pas-de-Calais									1	1	2	23			4	31
63 - Puy-de-Dôme									1		2	10			2	15
64 - Pyrénées-Atlantiques											2	19		1	1	23
65 - Hautes-Pyrénées								1			2	7				10
66 - Pyrénées-Orientales										1	6	10			1	18
67 - Bas-Rhin											5	12			2	19
68 - Haut-Rhin												8				8
69 - Rhône					1				1	2	7	44	1		8	64
70 - Haute-Saône											1	4				5
71 - Saône-et-Loire									1	1	2	10			1	15
72 - Sarthe												10				10
73 - Savoie											1	7			2	10
74 - Haute-Savoie										2	3	21				26
75 - Paris										1	5	23			4	35
76 - Seine-Maritime										3	6	28	1		3	41
77 - Seine-et-Marne									1	2	7	24			4	38
78 - Yvelines	1							1	2	4	12	40	2		5	67
79 - Deux-Sèvres							1				1	3				5
80 - Somme								1			2	6			1	10
81 - Tarn											2	5				16
82 - Tarn-et-Garonne											2	6				10
83 - Var									2	1	7	26	2		3	41
84 - Vaucluse						1					1	10			2	14
85 - Vendée												6			1	7
86 - Vienne											2	11				13
87 - Haute-Vienne											2	1			1	4
88 - Vosges			1								2	6				9
89 - Yonne												3			2	5
90 - Territoire de Belfort											1	4				5
91 - Essonne									2	1	7	32	1		4	47
92 - Hauts-de-Seine									1	2	7	18	2		3	33
93 - Seine-St-Denis									2	1	3	16			7	29
94 - Val-de-Marne							1		1		1	21	1		2	27
95 - Val-D'Oise											2	31			6	41
971 - Guadeloupe									1			2				3
972 - Martinique									1		2	3				6
973 - Guyane							1								1	2
974 - La Réunion											1	4				5
Total	1	3	2	1	4	3	8	11	41	80	301	1253	18		143	1869

NB sur 4. La loi prévoit que la MDPH prenne sa décision en 4 mois. De votre expérience, votre MDPH respecte-t-elle ce délai ?					
Étiquettes de lignes	Étiquettes de co				Total
	Non, jamais	Non, rarement	Oui, le plus souvent	Oui, toujours	
01 - Ain	3		8	4	15
02 - Aisne	2	4	5		11
03 - Allier	1	1	3	3	8
04 - Alpes-de-Haute-Provence			2	2	4
05 - Hautes-Alpes	1	3	1		5
06 - Alpes-Maritimes		4	7	3	14
07 - Ardèche	1	1	6		8
08 - Ardennes		1	2	3	6
09 - Ariège	3	2	1		6
10 - Aube				1	1
11 - Aude	10	6	2	2	20
12 - Aveyron		3	2	1	6
13 - Bouches-du-Rhône	7	6	15	7	35
14 - Calvados	17	15	1	4	37
15 - Cantal			2	3	5
16 - Charente			4	3	7
17 - Charente-Maritime	7	7	12	10	36
18 - Cher		2	3	3	8
19 - Corrèze	1		4	2	7
21 - Côte-d'Or		1	3	2	6
22 - Côtes d'Armor	2	7	9	3	21
23 - Creuse			2		2
24 - Dordogne		2	3	2	7
25 - Doubs	4	5	5	7	21
26 - Drôme	2	7	1	5	15
27 - Eure	1	2	11	6	20
28 - Eure-et-Loir	1	2	7	3	13
29 - Finistère	12	10	6	1	29
2A - Corse-du-Sud			2	1	3
2B - Haute-Corse			1		1
30 - Gard	3	6	8	6	23
31 - Haute-Garonne	2	6	18	11	37
32 - Gers	1		10	3	14
33 - Gironde	11	21	13	4	49
34 - Hérault	18	10	6		34
35 - Ille-et-Vilaine	7	7	15	2	31
36 - Indre		1	1		2
37 - Indre-et-Loire	2		9	2	13
38 - Isère	29	26	41	11	107
39 - Jura		1	3	2	6
40 - Landes		2	2	3	7
41 - Loir-et-Cher	2	1	4	1	8
42 - Loire	4	5	4	3	16
43 - Haute-Loire		1		2	3
44 - Loire-Atlantique	22	23	12	5	62
45 - Loiret	3	8	5		16
46 - Lot		2	6	6	14
47 - Lot-et-Garonne		1	4	4	9
48 - Lozère		1			1
49 - Maine-et-Loire	1	2	10	6	19
50 - Manche	5	1	2	1	9

	Non, jamais	Non, rarement	Oui, le plus souvent	Oui, toujours
01 - Ain	20%	0%	53%	27%
02 - Aisne	18%	36%	45%	0%
03 - Allier	13%	13%	38%	38%
04 - Alpes-de-Haute-Provence	0%	0%	50%	50%
05 - Hautes-Alpes	20%	60%	20%	0%
06 - Alpes-Maritimes	0%	29%	50%	21%
07 - Ardèche	13%	13%	75%	0%
08 - Ardennes	0%	17%	33%	50%
09 - Ariège	50%	33%	17%	0%
10 - Aube	0%	0%	0%	100%
11 - Aude	50%	30%	10%	10%
12 - Aveyron	0%	50%	33%	17%
13 - Bouches-du-Rhône	20%	17%	43%	20%
14 - Calvados	46%	41%	3%	11%
15 - Cantal	0%	0%	40%	60%
16 - Charente	0%	0%	57%	43%
17 - Charente-Maritime	19%	19%	33%	28%
18 - Cher	0%	25%	38%	38%
19 - Corrèze	14%	0%	57%	29%
21 - Côte-d'Or	0%	17%	50%	33%
22 - Côtes d'Armor	10%	33%	43%	14%
23 - Creuse	0%	0%	100%	0%
24 - Dordogne	0%	29%	43%	29%
25 - Doubs	19%	24%	24%	33%
26 - Drôme	13%	47%	7%	33%
27 - Eure	5%	10%	55%	30%
28 - Eure-et-Loir	8%	15%	54%	23%
29 - Finistère	41%	34%	21%	3%
2A - Corse-du-Sud	0%	0%	67%	33%
2B - Haute-Corse	0%	0%	100%	0%
30 - Gard	13%	26%	35%	26%
31 - Haute-Garonne	5%	16%	49%	30%
32 - Gers	7%	0%	71%	21%
33 - Gironde	22%	43%	27%	8%
34 - Hérault	53%	29%	18%	0%
35 - Ille-et-Vilaine	23%	23%	48%	6%
36 - Indre	0%	50%	50%	0%
37 - Indre-et-Loire	15%	0%	69%	15%
38 - Isère	27%	24%	38%	10%
39 - Jura	0%	17%	50%	33%
40 - Landes	0%	29%	29%	43%
41 - Loir-et-Cher	25%	13%	50%	13%
42 - Loire	25%	31%	25%	19%
43 - Haute-Loire	0%	33%	0%	67%
44 - Loire-Atlantique	35%	37%	19%	8%
45 - Loiret	19%	50%	31%	0%
46 - Lot	0%	14%	43%	43%
47 - Lot-et-Garonne	0%	11%	44%	44%
48 - Lozère	0%	100%	0%	0%
49 - Maine-et-Loire	5%	11%	53%	32%
50 - Manche	56%	11%	22%	11%

NB sur 4. La loi prévoit que la MDPH prenne sa décision en 4 mois. De votre expérience, votre MDPH respecte-t-elle ce délai ?					
Étiquettes de lignes	Étiquettes de colonnes				Total
	Non, jamais	Non, rarement	Oui, le plus souvent	Oui, toujours	
51 - Marne	3	6	2		11
52 - Haute-Marne		1	1	4	6
53 - Mayenne	3				3
54 - Meurthe-et-Moselle	12	10	17	6	45
55 - Meuse			2	3	5
56 - Morbihan	2	10	14	5	31
57 - Moselle	7	8	5	7	27
58 - Nièvre	1		1	3	5
59 - Nord	43	25	13	6	87
60 - Oise	5	4	5	6	20
61 - Orne			4	1	5
62 - Pas-de-Calais	7	8	12	4	31
63 - Puy-de-Dôme	4	8	1	2	15
64 - Pyrénées-Atlantiques	2	3	14	4	23
65 - Hautes-Pyrénées	4	3	3		10
66 - Pyrénées-Orientales	3	5	7	3	18
67 - Bas-Rhin	3	5	7	4	19
68 - Haut-Rhin	2	3	1	2	8
69 - Rhône	26	22	12	4	64
70 - Haute-Saône		1	4		5
71 - Saône-et-Loire		6	3	6	15
72 - Sarthe	1	4	4	1	10
73 - Savoie	2	3	5		10
74 - Haute-Savoie	4	7	9	6	26
75 - Paris	6	7	15	7	35
76 - Seine-Maritime	23	11	7		41
77 - Seine-et-Marne	16	11	8	3	38
78 - Yvelines	23	15	20	9	67
79 - Deux-Sèvres		1	2	2	5
80 - Somme	5	1	2	2	10
81 - Tarn	1	2	10	3	16
82 - Tarn-et-Garonne	1	5	4		10
83 - Var	2	20	14	5	41
84 - Vaucluse	2	2	9	1	14
85 - Vendée	2	2	3		7
86 - Vienne	2	1	7	3	13
87 - Haute-Vienne	2		1	1	4
88 - Vosges		5	3	1	9
89 - Yonne	1	1	1	2	5
90 - Territoire de Belfort				5	5
91 - Essonne	12	18	13	4	47
92 - Hauts-de-Seine	8	12	12	1	33
93 - Seine-St-Denis	18	7	3	1	29
94 - Val-de-Marne	2	5	11	9	27
95 - Val-D'Oise	4	9	14	14	41
971 - Guadeloupe	1	1	1		3
972 - Martinique	6				6
973 - Guyane	1	1			2
974 - La Réunion	1		4		5
Total	458	495	613	303	1869

	Non, jamais	Non, rarement	Oui, le plus souvent	Oui, toujours
51 - Marne	27%	55%	18%	0%
52 - Haute-Marne	0%	17%	17%	67%
53 - Mayenne	100%	0%	0%	0%
54 - Meurthe-et-Moselle	27%	22%	38%	13%
55 - Meuse	0%	0%	40%	60%
56 - Morbihan	6%	32%	45%	16%
57 - Moselle	26%	30%	19%	26%
58 - Nièvre	20%	0%	20%	60%
59 - Nord	49%	29%	15%	7%
60 - Oise	25%	20%	25%	30%
61 - Orne	0%	0%	80%	20%
62 - Pas-de-Calais	23%	26%	39%	13%
63 - Puy-de-Dôme	27%	53%	7%	13%
64 - Pyrénées-Atlantiques	9%	13%	61%	17%
65 - Hautes-Pyrénées	40%	30%	30%	0%
66 - Pyrénées-Orientales	17%	28%	39%	17%
67 - Bas-Rhin	16%	26%	37%	21%
68 - Haut-Rhin	25%	38%	13%	25%
69 - Rhône	41%	34%	19%	6%
70 - Haute-Saône	0%	20%	80%	0%
71 - Saône-et-Loire	0%	40%	20%	40%
72 - Sarthe	10%	40%	40%	10%
73 - Savoie	20%	30%	50%	0%
74 - Haute-Savoie	15%	27%	35%	23%
75 - Paris	17%	20%	43%	20%
76 - Seine-Maritime	56%	27%	17%	0%
77 - Seine-et-Marne	42%	29%	21%	8%
78 - Yvelines	34%	22%	30%	13%
79 - Deux-Sèvres	0%	20%	40%	40%
80 - Somme	50%	10%	20%	20%
81 - Tarn	6%	13%	63%	19%
82 - Tarn-et-Garonne	10%	50%	40%	0%
83 - Var	5%	49%	34%	12%
84 - Vaucluse	14%	14%	64%	7%
85 - Vendée	29%	29%	43%	0%
86 - Vienne	15%	8%	54%	23%
87 - Haute-Vienne	50%	0%	25%	25%
88 - Vosges	0%	56%	33%	11%
89 - Yonne	20%	20%	20%	40%
90 - Territoire de Belfort	0%	0%	0%	100%
91 - Essonne	26%	38%	28%	9%
92 - Hauts-de-Seine	24%	36%	36%	3%
93 - Seine-St-Denis	62%	24%	10%	3%
94 - Val-de-Marne	7%	19%	41%	33%
95 - Val-D'Oise	10%	22%	34%	34%
971 - Guadeloupe	33%	33%	33%	0%
972 - Martinique	100%	0%	0%	0%
973 - Guyane	50%	50%	0%	0%
974 - La Réunion	20%	0%	80%	0%

NB sur 5. La loi prévoit que la MDPH vous tr

Étiquettes de lignes	Non, jamais	Oui, pour certaines décisions	Oui, toujours	Total
01 - Ain	6	3	6	15
02 - Aisne	1	2	8	11
03 - Allier	5		3	8
04 - Alpes-de-Haute-Provence	3	1		4
05 - Hautes-Alpes	4		1	5
06 - Alpes-Maritimes	3	4	7	14
07 - Ardèche	7	1		8
08 - Ardennes	1	3	2	6
09 - Ariège	5	1		6
10 - Aube		1		1
11 - Aude	13	6	1	20
12 - Aveyron	1	3	2	6
13 - Bouches-du-Rhône	29	4	2	35
14 - Calvados	21	8	8	37
15 - Cantal	2		3	5
16 - Charente	6		1	7
17 - Charente-Maritime	24	6	6	36
18 - Cher	4	2	2	8
19 - Corrèze	6	1		7
21 - Côte-d'Or	4		2	6
22 - Côtes d'Armor	15	2	4	21
23 - Creuse	1		1	2
24 - Dordogne	6		1	7
25 - Doubs	12	4	5	21
26 - Drôme	11	4		15
27 - Eure	18	2		20
28 - Eure-et-Loir	10	3		13
29 - Finistère	22	3	4	29
2A - Corse-du-Sud	2		1	3
2B - Haute-Corse		1		1
30 - Gard	17	2	4	23
31 - Haute-Garonne	23	4	10	37
32 - Gers	1	1	12	14
33 - Gironde	39	6	4	49
34 - Hérault	29	3	2	34
35 - Ille-et-Vilaine	5	6	20	31
36 - Indre		2		2
37 - Indre-et-Loire	10	1	2	13
38 - Isère	89	8	10	107
39 - Jura	2	2	2	6
40 - Landes	5		2	7
41 - Loir-et-Cher	4		4	8
42 - Loire	14	1	1	16
43 - Haute-Loire			3	3
44 - Loire-Atlantique	40	17	5	62
45 - Loiret	15	1		16
46 - Lot		3	11	14
47 - Lot-et-Garonne	7		2	9
48 - Lozère	1			1
49 - Maine-et-Loire	7	5	7	19
50 - Manche	4	1	4	9

	Non, jamais	Oui pour certaines	Oui, toujours
01 - Ain	40%	20%	40%
02 - Aisne	9%	18%	73%
03 - Allier	63%	0%	38%
04 - Alpes-de-Haute-Provence	75%	25%	0%
05 - Hautes-Alpes	80%	0%	20%
06 - Alpes-Maritimes	21%	29%	50%
07 - Ardèche	88%	13%	0%
08 - Ardennes	17%	50%	33%
09 - Ariège	83%	17%	0%
10 - Aube	0%	100%	0%
11 - Aude	65%	30%	5%
12 - Aveyron	17%	50%	33%
13 - Bouches-du-Rhône	83%	11%	6%
14 - Calvados	57%	22%	22%
15 - Cantal	40%	0%	60%
16 - Charente	86%	0%	14%
17 - Charente-Maritime	67%	17%	17%
18 - Cher	50%	25%	25%
19 - Corrèze	86%	14%	0%
21 - Côte-d'Or	67%	0%	33%
22 - Côtes d'Armor	71%	10%	19%
23 - Creuse	50%	0%	50%
24 - Dordogne	86%	0%	14%
25 - Doubs	57%	19%	24%
26 - Drôme	73%	27%	0%
27 - Eure	90%	10%	0%
28 - Eure-et-Loir	77%	23%	0%
29 - Finistère	76%	10%	14%
2A - Corse-du-Sud	67%	0%	33%
2B - Haute-Corse	0%	100%	0%
30 - Gard	74%	9%	17%
31 - Haute-Garonne	62%	11%	27%
32 - Gers	7%	7%	86%
33 - Gironde	80%	12%	8%
34 - Hérault	85%	9%	6%
35 - Ille-et-Vilaine	16%	19%	65%
36 - Indre	0%	100%	0%
37 - Indre-et-Loire	77%	8%	15%
38 - Isère	83%	7%	9%
39 - Jura	33%	33%	33%
40 - Landes	71%	0%	29%
41 - Loir-et-Cher	50%	0%	50%
42 - Loire	88%	6%	6%
43 - Haute-Loire	0%	0%	100%
44 - Loire-Atlantique	65%	27%	8%
45 - Loiret	94%	6%	0%
46 - Lot	0%	21%	79%
47 - Lot-et-Garonne	78%	0%	22%
48 - Lozère	100%	0%	0%
49 - Maine-et-Loire	37%	26%	37%
50 - Manche	44%	11%	44%

NB sur 5. La loi prévoit que la MDPH vous tr

Étiquettes de lignes	Non, jamais	Oui, pour certaines décisions	Oui, toujours	Total
51 - Marne	9	1	1	11
52 - Haute-Marne	5	1		6
53 - Mayenne	1			2
54 - Meurthe-et-Moselle	36	2		45
55 - Meuse	2			3
56 - Morbihan	21	7		31
57 - Moselle	19	2		27
58 - Nièvre	2	2		5
59 - Nord	74	8		87
60 - Oise	17	1		20
61 - Orne	1	1		3
62 - Pas-de-Calais	29	2		31
63 - Puy-de-Dôme	15			15
64 - Pyrénées-Atlantiques	8	2	13	23
65 - Hautes-Pyrénées	1	2	7	10
66 - Pyrénées-Orientales	13	1	4	18
67 - Bas-Rhin	10	3	6	19
68 - Haut-Rhin	8			8
69 - Rhône	37	13	14	64
70 - Haute-Saône	5		5	10
71 - Saône-et-Loire	13	1	1	15
72 - Sarthe	6	2	2	10
73 - Savoie	8	2	10	20
74 - Haute-Savoie	18	2	6	26
75 - Paris	32	1	2	35
76 - Seine-Maritime	40		1	41
77 - Seine-et-Marne	28	6	4	38
78 - Yvelines	55	5	7	67
79 - Deux-Sèvres	2	1	2	5
80 - Somme	5	1	4	10
81 - Tarn	13	3	16	32
82 - Tarn-et-Garonne	9	1	10	20
83 - Var	31	4	6	41
84 - Vaucluse	7	5	2	14
85 - Vendée	6	1	7	14
86 - Vienne	4	2	7	13
87 - Haute-Vienne	2		2	4
88 - Vosges	1	3	5	9
89 - Yonne	4		1	5
90 - Territoire de Belfort		1	4	5
91 - Essonne	37	5	5	47
92 - Hauts-de-Seine	29	4	33	66
93 - Seine-St-Denis	22	4	3	29
94 - Val-de-Marne	22	3	2	27
95 - Val-D'Oise	37		4	41
971 - Guadeloupe	3		3	6
972 - Martinique	6		6	12
973 - Guyane	1		1	2
974 - La Réunion	4	1	5	10
Total	1312	234	323	1869

	Non, jamais	Oui pour certaines r	Oui, toujours
51 - Marne	82%	9%	9%
52 - Haute-Marne	83%	17%	0%
53 - Mayenne	33%	0%	67%
54 - Meurthe-et-Moselle	80%	4%	16%
55 - Meuse	40%	0%	60%
56 - Morbihan	68%	23%	10%
57 - Moselle	70%	7%	22%
58 - Nièvre	40%	40%	20%
59 - Nord	85%	9%	6%
60 - Oise	85%	5%	10%
61 - Orne	20%	20%	60%
62 - Pas-de-Calais	94%	6%	0%
63 - Puy-de-Dôme	100%	0%	0%
64 - Pyrénées-Atlantiques	35%	9%	57%
65 - Hautes-Pyrénées	10%	20%	70%
66 - Pyrénées-Orientales	72%	6%	22%
67 - Bas-Rhin	53%	16%	32%
68 - Haut-Rhin	100%	0%	0%
69 - Rhône	58%	20%	22%
70 - Haute-Saône	100%	0%	0%
71 - Saône-et-Loire	87%	7%	7%
72 - Sarthe	60%	20%	20%
73 - Savoie	80%	20%	0%
74 - Haute-Savoie	69%	8%	23%
75 - Paris	91%	3%	6%
76 - Seine-Maritime	98%	0%	2%
77 - Seine-et-Marne	74%	16%	11%
78 - Yvelines	82%	7%	10%
79 - Deux-Sèvres	40%	20%	40%
80 - Somme	50%	10%	40%
81 - Tarn	81%	19%	0%
82 - Tarn-et-Garonne	90%	10%	0%
83 - Var	76%	10%	15%
84 - Vaucluse	50%	36%	14%
85 - Vendée	86%	14%	0%
86 - Vienne	31%	15%	54%
87 - Haute-Vienne	50%	0%	50%
88 - Vosges	11%	33%	56%
89 - Yonne	80%	0%	20%
90 - Territoire de Belfort	0%	20%	80%
91 - Essonne	79%	11%	11%
92 - Hauts-de-Seine	88%	12%	0%
93 - Seine-St-Denis	76%	14%	10%
94 - Val-de-Marne	81%	11%	7%
95 - Val-D'Oise	90%	0%	10%
971 - Guadeloupe	100%	0%	0%
972 - Martinique	100%	0%	0%
973 - Guyane	50%	0%	50%
974 - La Réunion	80%	20%	0%
TOTAL	70%	13%	17%

NB sur 7. Avez-vous déjà demandé à être reçu par l'Équipe Pluridisciplinaire d'Évaluation de la MDPH avant le passage de votre dossier en commission ?				
Étiquettes de lignes	Étiquettes		(vide)	Total
	Non	Oui		
01 - Ain	13	2		15
02 - Aisne	9	2		11
03 - Allier	4	4		8
04 - Alpes-de-Haute-Provence	3	1		4
05 - Hautes-Alpes	3	2		5
06 - Alpes-Maritimes	7	6		13
07 - Ardèche	7	1		8
08 - Ardennes	6			6
09 - Ariège	4	2		6
10 - Aube	1			1
11 - Aude	16	4		20
12 - Aveyron	5	1		6
13 - Bouches-du-Rhône	22	13		35
14 - Calvados	22	14		36
15 - Cantal	5			5
16 - Charente	5	2		7
17 - Charente-Maritime	25	11		36
18 - Cher	5	2		7
19 - Corrèze	6	1		7
21 - Côte-d'Or	4	2		6
22 - Côtes d'Armor	15	6		21
23 - Creuse	1			1
24 - Dordogne	5	2		7
25 - Doubs	12	9		21
26 - Drôme	12	3		15
27 - Eure	10	10		20
28 - Eure-et-Loir	8	5		13
29 - Finistère	26	3		29
2A - Corse-du-Sud	2	1		3
2B - Haute-Corse		1		1
30 - Gard	18	5		23
31 - Haute-Garonne	23	13		36
32 - Gers	9	5		14
33 - Gironde	42	7		49
34 - Hérault	25	7		32
35 - Ille-et-Vilaine	25	5		30
36 - Indre	1	1		2
37 - Indre-et-Loire	12	1		13
38 - Isère	90	16		106
39 - Jura	6			6
40 - Landes	6	1		7
41 - Loir-et-Cher	6	1		7
42 - Loire	13	3		16
43 - Haute-Loire	2	1		3
44 - Loire-Atlantique	49	13		62
45 - Loiret	15	1		16
46 - Lot	9	5		14
47 - Lot-et-Garonne	6	3		9
48 - Lozère	1			1
49 - Maine-et-Loire	17	2		19
50 - Manche	7	2		9
51 - Marne	11			11
52 - Haute-Marne	5	1		6
53 - Mayenne	1	2		3
54 - Meurthe-et-Moselle	34	11		45
55 - Meuse	1	4		5
56 - Morbihan	18	13		31
57 - Moselle	13	13		26
58 - Nièvre	4	1		5
59 - Nord	68	19		87
60 - Oise	9	11		20
61 - Orne	4	1		5
62 - Pas-de-Calais	22	9		31
63 - Puy-de-Dôme	12	3		15
64 - Pyrénées-Atlantiques	17	6		23
65 - Hautes-Pyrénées	7	3		10
66 - Pyrénées-Orientales	15	2		17
67 - Bas-Rhin	12	7		19
68 - Haut-Rhin	5	3		8
69 - Rhône	40	24		64
70 - Haute-Saône	1	4		5
71 - Saône-et-Loire	10	5		15
72 - Sarthe	8	2		10
73 - Savoie	9			9
74 - Haute-Savoie	20	6		26
75 - Paris	26	9		35
76 - Seine-Maritime	34	7		41
77 - Seine-et-Marne	32	6		38
78 - Yvelines	43	24		67
79 - Deux-Sèvres	4	1		5
80 - Somme	6	4		10
81 - Tarn	14	2		16
82 - Tarn-et-Garonne	9	1		10
83 - Var	32	9		41
84 - Vaucluse	9	4		13
85 - Vendée	6	1		7
86 - Vienne	6	7		13
87 - Haute-Vienne	4			4
88 - Vosges	5	4		9
89 - Yonne	4	1		5
90 - Territoire de Belfort	5			5
91 - Essonne	36	11		47
92 - Hauts-de-Seine	24	9		33
93 - Seine-St-Denis	18	10		28
94 - Val-de-Marne	20	7		27
95 - Val-D'Oise	31	7		38
971 - Guadeloupe	2	1		3
972 - Martinique	5	1		6
973 - Guyane	2			2
974 - La Réunion	2	3		5
Total	1370	481		1851

NB sur 8. Si vous avez déjà demandé à être reçu par l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation de la MDPH, a-t-elle accepté de vous recevoir ?

Étiquettes de colonnes ▼

Étiquettes de lignes ▼	Non, jamais	Oui, à chaque fois que je l'ai demandé	Oui, mais pas à chaque fois	(vide)	Total
01 - Ain			2		2
02 - Aisne	1		1		2
03 - Allier			2	1	3
04 - Alpes-de-Haute-Provence			1		1
05 - Hautes-Alpes	1			1	2
06 - Alpes-Maritimes			3	3	6
07 - Ardèche				1	1
08 - Ardennes					
09 - Ariège				2	2
10 - Aube					
11 - Aude	3				3
12 - Aveyron	1				1
13 - Bouches-du-Rhône	8		2	3	13
14 - Calvados	7		6	1	14
15 - Cantal					
16 - Charente	1		1		2
17 - Charente-Maritime	6		4	1	11
18 - Cher			2		2
19 - Corrèze	1				1
21 - Côte-d'Or	1		1		2
22 - Côtes d'Armor	4		2		6
23 - Creuse	1				1
24 - Dordogne	1		1		2
25 - Doubs			7	2	9
26 - Drôme			2	1	3
27 - Eure	3		4	3	10
28 - Eure-et-Loir	2			3	5
29 - Finistère	1			2	3
2A - Corse-du-Sud				1	1
2B - Haute-Corse	1				1
30 - Gard	4		1		5
31 - Haute-Garonne	5		8	1	14
32 - Gers			3	2	5
33 - Gironde	3		1	3	7
34 - Hérault	6		2		8
35 - Ille-et-Vilaine	3		2	1	6
36 - Indre			1		1
37 - Indre-et-Loire	1				1
38 - Isère	8		4	4	16
39 - Jura					
40 - Landes			1		1
41 - Loir-et-Cher	1				1
42 - Loire			2	1	3
43 - Haute-Loire			1		1
44 - Loire-Atlantique	7		2	4	13
45 - Loiret	1				1
46 - Lot	1		3	1	5
47 - Lot-et-Garonne	3				3
48 - Lozère					
49 - Maine-et-Loire	1				1
50 - Manche			2		2

	Non, jamais	Oui, à chaque fois que je l'ai demandé	Oui, mais pas à chaque fois
01 - Ain	0%	100%	0%
02 - Aisne	50%	50%	0%
03 - Allier	0%	67%	33%
04 - Alpes-de-Haute-Provence	0%	100%	0%
05 - Hautes-Alpes	50%	0%	50%
06 - Alpes-Maritimes	0%	50%	50%
07 - Ardèche	0%	0%	100%
08 - Ardennes			
09 - Ariège	0%	0%	100%
10 - Aube			
11 - Aude	100%	0%	0%
12 - Aveyron	100%	0%	0%
13 - Bouches-du-Rhône	62%	15%	23%
14 - Calvados	50%	43%	7%
15 - Cantal			
16 - Charente	50%	50%	0%
17 - Charente-Maritime	55%	36%	9%
18 - Cher	0%	100%	0%
19 - Corrèze	100%	0%	0%
21 - Côte-d'Or	50%	50%	0%
22 - Côtes d'Armor	67%	33%	0%
23 - Creuse	100%	0%	0%
24 - Dordogne	50%	50%	0%
25 - Doubs	0%	78%	22%
26 - Drôme	0%	67%	33%
27 - Eure	30%	40%	30%
28 - Eure-et-Loir	40%	0%	60%
29 - Finistère	33%	0%	67%
2A - Corse-du-Sud	0%	0%	100%
2B - Haute-Corse	100%	0%	0%
30 - Gard	80%	20%	0%
31 - Haute-Garonne	36%	57%	7%
32 - Gers	0%	60%	40%
33 - Gironde	43%	14%	43%
34 - Hérault	75%	25%	0%
35 - Ille-et-Vilaine	50%	33%	17%
36 - Indre	0%	100%	0%
37 - Indre-et-Loire	100%	0%	0%
38 - Isère	50%	25%	25%
39 - Jura			
40 - Landes	0%	100%	0%
41 - Loir-et-Cher	100%	0%	0%
42 - Loire	0%	67%	33%
43 - Haute-Loire	0%	100%	0%
44 - Loire-Atlantique	54%	15%	31%
45 - Loiret	100%	0%	0%
46 - Lot	20%	60%	20%
47 - Lot-et-Garonne	100%	0%	0%
48 - Lozère			
49 - Maine-et-Loire	100%	0%	0%
50 - Manche	0%	100%	0%

NB sur 8. Si vous avez déjà demandé à être reçu par l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation de la MDPH, a-t-elle accepté de vous recevoir ?

Étiquettes de colonnes

Étiquettes de lignes	Non, jamais	Oui, à chaque fois que je l'ai demandé	Oui, mais pas à chaque fois (vide)	Total
51 - Marne				
52 - Haute-Marne	1			1
53 - Mayenne	1	1		2
54 - Meurthe-et-Moselle	3	6	2	11
55 - Meuse	1	1	1	3
56 - Morbihan	5	3	5	13
57 - Moselle	7	5	2	14
58 - Nièvre	1	1		2
59 - Nord	10	5	3	18
60 - Oise	4	7		11
61 - Orne			1	1
62 - Pas-de-Calais	2	2	5	9
63 - Puy-de-Dôme			3	3
64 - Pyrénées-Atlantiques		5	1	6
65 - Hautes-Pyrénées		2	1	3
66 - Pyrénées-Orientales	2			2
67 - Bas-Rhin	2	3	2	7
68 - Haut-Rhin	2	1		3
69 - Rhône	14	6	3	23
70 - Haute-Saône	3	1		4
71 - Saône-et-Loire	2	3		5
72 - Sarthe	1	1		2
73 - Savoie				
74 - Haute-Savoie	3	2	1	6
75 - Paris	2	6	1	9
76 - Seine-Maritime	6		1	7
77 - Seine-et-Marne	5	1		6
78 - Yvelines	11	7	6	24
79 - Deux-Sèvres		1		1
80 - Somme	2	1	1	4
81 - Tarn	1		1	2
82 - Tarn-et-Garonne	1			1
83 - Var	4	4	1	9
84 - Vaucluse	2	1	1	4
85 - Vendée	1			1
86 - Vienne	4	3		7
87 - Haute-Vienne				
88 - Vosges	1	3		4
89 - Yonne	1			1
90 - Territoire de Belfort				
91 - Essonne	9	2		11
92 - Hauts-de-Seine	3	2	4	9
93 - Seine-St-Denis	5	2	3	10
94 - Val-de-Marne	2	4	1	7
95 - Val-D'Oise	3	2	2	7
971 - Guadeloupe			1	1
972 - Martinique	1			1
973 - Guyane				
974 - La Réunion	2	1		3
Total	216	169	95	480

	Non, jamais	Oui, à chaque fois que je l'ai demandé	Oui, mais pas à chaque fois
51 - Marne			
52 - Haute-Marne	100%	0%	0%
53 - Mayenne	50%	50%	0%
54 - Meurthe-et-Moselle	27%	55%	18%
55 - Meuse	33%	33%	33%
56 - Morbihan	38%	23%	38%
57 - Moselle	50%	36%	14%
58 - Nièvre	0%	100%	0%
59 - Nord	56%	28%	17%
60 - Oise	36%	64%	0%
61 - Orne	0%	0%	100%
62 - Pas-de-Calais	22%	22%	56%
63 - Puy-de-Dôme	0%	0%	100%
64 - Pyrénées-Atlantiques	0%	83%	17%
65 - Hautes-Pyrénées	0%	67%	33%
66 - Pyrénées-Orientales	100%	0%	0%
67 - Bas-Rhin	29%	43%	29%
68 - Haut-Rhin	67%	33%	0%
69 - Rhône	61%	26%	13%
70 - Haute-Saône	75%	25%	0%
71 - Saône-et-Loire	40%	60%	0%
72 - Sarthe	50%	50%	0%
73 - Savoie			
74 - Haute-Savoie	50%	33%	17%
75 - Paris	22%	67%	11%
76 - Seine-Maritime	86%	0%	14%
77 - Seine-et-Marne	83%	17%	0%
78 - Yvelines	46%	29%	25%
79 - Deux-Sèvres	0%	100%	0%
80 - Somme	50%	25%	25%
81 - Tarn	50%	0%	50%
82 - Tarn-et-Garonne	100%	0%	0%
83 - Var	44%	44%	11%
84 - Vaucluse	50%	25%	25%
85 - Vendée	100%	0%	0%
86 - Vienne	57%	43%	0%
87 - Haute-Vienne			
88 - Vosges	25%	75%	0%
89 - Yonne	100%	0%	0%
90 - Territoire de Belfort			
91 - Essonne	82%	18%	0%
92 - Hauts-de-Seine	33%	22%	44%
93 - Seine-St-Denis	50%	20%	30%
94 - Val-de-Marne	29%	57%	14%
95 - Val-D'Oise	43%	29%	29%
971 - Guadeloupe	0%	0%	100%
972 - Martinique	100%	0%	0%
973 - Guyane			
974 - La Réunion	67%	33%	0%
TOTAL	45%	35%	20%

NB sur 9. Avez-vous déjà demandé à être présent à la commission (CDAPH) ?			
Étiquettes de lignes	Non	Oui	(vide) Total
01 - Ain	12	3	15
02 - Aisne	9	1	10
03 - Allier	6	2	8
04 - Alpes-de-Haute-Provence	2	2	4
05 - Hautes-Alpes	3	2	5
06 - Alpes-Maritimes	7	6	13
07 - Ardèche	7	1	8
08 - Ardennes	5		5
09 - Ariège	5	1	6
10 - Aube	1		1
11 - Aude	15	5	20
12 - Aveyron	2	3	5
13 - Bouches-du-Rhône	25	10	35
14 - Calvados	24	12	36
15 - Cantal	3	2	5
16 - Charente	6	1	7
17 - Charente-Maritime	27	7	34
18 - Cher	4	4	8
19 - Corrèze	7		7
21 - Côte-d'Or	5	1	6
22 - Côtes d'Armor	19	2	21
23 - Creuse	2		2
24 - Dordogne	6	1	7
25 - Doubs	12	9	21
26 - Drôme	11	3	14
27 - Eure	12	8	20
28 - Eure-et-Loir	8	5	13
29 - Finistère	25	4	29
2A - Corse-du-Sud	2	1	3
2B - Haute-Corse	1		1
30 - Gard	14	9	23
31 - Haute-Garonne	28	8	36
32 - Gers	10	4	14
33 - Gironde	43	6	49
34 - Hérault	20	12	32
35 - Ille-et-Vilaine	19	12	31
36 - Indre	2		2
37 - Indre-et-Loire	8	5	13
38 - Isère	85	22	107
39 - Jura	6		6
40 - Landes	3	4	7
41 - Loir-et-Cher	5	2	7
42 - Loire	12	2	14
43 - Haute-Loire	2	1	3
44 - Loire-Atlantique	36	25	61
45 - Loiret	6	10	16
46 - Lot	7	7	14
47 - Lot-et-Garonne	4	5	9
48 - Lozère	1		1
49 - Maine-et-Loire	17	2	19
50 - Manche	7	2	9
51 - Marne	11		11
52 - Haute-Marne	5	1	6
53 - Mayenne	2	1	3
54 - Meurthe-et-Moselle	28	16	44
55 - Meuse	2	3	5
56 - Morbihan	17	14	31
57 - Moselle	15	11	26
58 - Nièvre	3	2	5
59 - Nord	60	26	86
60 - Oise	11	9	20
61 - Orne	3	2	5
62 - Pas-de-Calais	18	12	30
63 - Puy-de-Dôme	13	2	15
64 - Pyrénées-Atlantiques	14	9	23
65 - Hautes-Pyrénées	7	2	9
66 - Pyrénées-Orientales	15	3	18
67 - Bas-Rhin	10	8	18
68 - Haut-Rhin	6	2	8
69 - Rhône	46	18	64
70 - Haute-Saône	2	3	5
71 - Saône-et-Loire	11	4	15
72 - Sarthe	9	1	10
73 - Savoie	6	2	8
74 - Haute-Savoie	18	8	26
75 - Paris	28	7	35
76 - Seine-Maritime	29	12	41
77 - Seine-et-Marne	28	10	38
78 - Yvelines	45	21	66
79 - Deux-Sèvres	4	1	5
80 - Somme	6	4	10
81 - Tam	13	3	16
82 - Tarn-et-Garonne	6	3	9
83 - Var	29	11	40
84 - Vaucluse	11	3	14
85 - Vendée	6	1	7
86 - Vienne	6	7	13
87 - Haute-Vienne	4		4
88 - Vosges	5	4	9
89 - Yonne	3	2	5
90 - Territoire de Belfort	4	1	5
91 - Essonne	31	16	47
92 - Hauts-de-Seine	22	9	31
93 - Seine-St-Denis	17	10	27
94 - Val-de-Marne	21	5	26
95 - Val-D'Oise	35	5	40
971 - Guadeloupe	2	1	3
972 - Martinique	4	2	6
973 - Guyane	1	1	2
974 - La Réunion	3	2	5
Total	1303	534	1837

NB sur 10. Si vous avez déjà demandé à être présent à la commission, est-ce qu'on vous y a convoqué ?

Étiquettes de couleur

Étiquettes de lignes	Non, jamais	Oui, à chaque fois que je l'ai demandé	Oui, mais pas à chaque fois que je l'ai demandé	(vide)	Total
01 - Ain		1	2		3
02 - Aisne		1			1
03 - Allier		1	1		2
04 - Alpes-de-Haute-Provence		2			2
05 - Hautes-Alpes		1		1	2
06 - Alpes-Maritimes		2	2	2	6
07 - Ardèche		1			1
08 - Ardennes					
09 - Ariège		1			1
10 - Aube					
11 - Aude			3	2	5
12 - Aveyron			3		3
13 - Bouches-du-Rhône		5	1	4	10
14 - Calvados		6	6		12
15 - Cantal			2		2
16 - Charente		1			1
17 - Charente-Maritime		6	1		7
18 - Cher		1	2	1	4
19 - Corrèze					
21 - Côte-d'Or			1		1
22 - Côtes d'Armor		1	1		2
23 - Creuse					
24 - Dordogne				1	1
25 - Doubs		2	6	1	9
26 - Drôme			2	1	3
27 - Eure		3	4	1	8
28 - Eure-et-Loir		3		2	5
29 - Finistère		1	1	2	4
2A - Corse-du-Sud				1	1
2B - Haute-Corse					
30 - Gard		2	2	5	9
31 - Haute-Garonne		3	5		8
32 - Gers		2	1	1	4
33 - Gironde		3	1	2	6
34 - Hérault		5	7		12
35 - Ille-et-Vilaine		1	11		12
36 - Indre					
37 - Indre-et-Loire		3	2		5
38 - Isère		13	3	6	22
39 - Jura					
40 - Landes		4			4
41 - Loir-et-Cher		1	1		2
42 - Loire				2	2
43 - Haute-Loire			1		1
44 - Loire-Atlantique		5	14	6	25
45 - Loiret		2	6	2	10
46 - Lot		1	5		6
47 - Lot-et-Garonne		2	1	2	5
48 - Lozère					
49 - Maine-et-Loire			1	1	2
50 - Manche			2		2

	Non, jamais	Oui, à chaque fois que je l'ai demandé	Oui, mais pas à chaque fois que je l'ai demandé
01 - Ain	0%	100%	0%
02 - Aisne	100%	0%	0%
03 - Allier	50%	50%	0%
04 - Alpes-de-Haute-Provence	100%	0%	0%
05 - Hautes-Alpes	50%	0%	50%
06 - Alpes-Maritimes	33%	33%	33%
07 - Ardèche	100%	0%	0%
08 - Ardennes			
09 - Ariège	100%	0%	0%
10 - Aube			
11 - Aude	0%	60%	40%
12 - Aveyron	0%	100%	0%
13 - Bouches-du-Rhône	50%	10%	40%
14 - Calvados	50%	50%	0%
15 - Cantal	0%	100%	0%
16 - Charente	100%	0%	0%
17 - Charente-Maritime	86%	14%	0%
18 - Cher	25%	50%	25%
19 - Corrèze			
21 - Côte-d'Or	0%	100%	0%
22 - Côtes d'Armor	50%	50%	0%
23 - Creuse			
24 - Dordogne	0%	0%	100%
25 - Doubs	22%	67%	11%
26 - Drôme	0%	67%	33%
27 - Eure	38%	50%	13%
28 - Eure-et-Loir	60%	0%	40%
29 - Finistère	25%	25%	50%
2A - Corse-du-Sud	0%	0%	100%
2B - Haute-Corse			
30 - Gard	22%	22%	56%
31 - Haute-Garonne	38%	63%	0%
32 - Gers	50%	25%	25%
33 - Gironde	50%	17%	33%
34 - Hérault	42%	58%	0%
35 - Ille-et-Vilaine	8%	92%	0%
36 - Indre			
37 - Indre-et-Loire	60%	40%	0%
38 - Isère	59%	14%	27%
39 - Jura			
40 - Landes	100%	0%	0%
41 - Loir-et-Cher	50%	50%	0%
42 - Loire	0%	0%	100%
43 - Haute-Loire	0%	100%	0%
44 - Loire-Atlantique	20%	56%	24%
45 - Loiret	20%	60%	20%
46 - Lot	17%	83%	0%
47 - Lot-et-Garonne	40%	20%	40%
48 - Lozère			
49 - Maine-et-Loire	0%	50%	50%
50 - Manche	0%	100%	0%

NB sur 10. Si vous avez déjà demandé à être présent à la commission, est-ce qu'on vous y a convoqué ?					
Étiquettes de lignes	Étiquettes de colonnes				Total
	Non, jamais	Oui, à chaque fois que je l'ai demandé	Oui, mais pas à chaque fois que je l'ai demandé	(vide)	
51 - Marne					
52 - Haute-Marne		1			1
53 - Mayenne		1			1
54 - Meurthe-et-Moselle		7	7	2	16
55 - Meuse		1	2		3
56 - Morbihan		4	6	4	14
57 - Moselle		6	2	3	11
58 - Nièvre		1	1		2
59 - Nord		17	4	5	26
60 - Oise		5	3	1	9
61 - Orne			2		2
62 - Pas-de-Calais		8	3	1	12
63 - Puy-de-Dôme		1		1	2
64 - Pyrénées-Atlantiques		1	8		9
65 - Hautes-Pyrénées		2	1		3
66 - Pyrénées-Orientales		2		1	3
67 - Bas-Rhin		1	7	1	9
68 - Haut-Rhin		2			2
69 - Rhône		13	2	2	17
70 - Haute-Saône		2	1		3
71 - Saône-et-Loire		2		2	4
72 - Sarthe		1			1
73 - Savoie		1	1		2
74 - Haute-Savoie		4	3	1	8
75 - Paris		3	2	2	7
76 - Seine-Maritime		11		1	12
77 - Seine-et-Marne		7	2	1	10
78 - Yvelines		12	7	3	22
79 - Deux-Sèvres			1		1
80 - Somme		2		2	4
81 - Tarn			3		3
82 - Tarn-et-Garonne		2		1	3
83 - Var		5	5	2	12
84 - Vaucluse		1		2	3
85 - Vendée		1			1
86 - Vienne		3	4		7
87 - Haute-Vienne					
88 - Vosges		1	3		4
89 - Yonne		1		1	2
90 - Territoire de Belfort			1		1
91 - Essonne		9	2	5	16
92 - Hauts-de-Seine		8		1	9
93 - Seine-St-Denis		4	4	2	10
94 - Val-de-Marne		2	2	2	6
95 - Val-D'Oise		4		1	5
971 - Guadeloupe		1			1
972 - Martinique		1	1		2
973 - Guyane				1	1
974 - La Réunion		1		1	2
Total	248	191	98	537	

	Oui, à chaque fois que je l'ai demandé		
	Non, jamais	Oui, à chaque fois que je l'ai demandé	Oui, mais pas à chaque fois que je l'ai demandé
51 - Marne			
52 - Haute-Marne	100%	0%	0%
53 - Mayenne	100%	0%	0%
54 - Meurthe-et-Moselle	44%	44%	13%
55 - Meuse	33%	67%	0%
56 - Morbihan	29%	43%	29%
57 - Moselle	55%	18%	27%
58 - Nièvre	50%	50%	0%
59 - Nord	65%	15%	19%
60 - Oise	56%	33%	11%
61 - Orne	0%	100%	0%
62 - Pas-de-Calais	67%	25%	8%
63 - Puy-de-Dôme	50%	0%	50%
64 - Pyrénées-Atlantiques	11%	89%	0%
65 - Hautes-Pyrénées	67%	33%	0%
66 - Pyrénées-Orientales	67%	0%	33%
67 - Bas-Rhin	11%	78%	11%
68 - Haut-Rhin	100%	0%	0%
69 - Rhône	76%	12%	12%
70 - Haute-Saône	67%	33%	0%
71 - Saône-et-Loire	50%	0%	50%
72 - Sarthe	100%	0%	0%
73 - Savoie	50%	50%	0%
74 - Haute-Savoie	50%	38%	13%
75 - Paris	43%	29%	29%
76 - Seine-Maritime	92%	0%	8%
77 - Seine-et-Marne	70%	20%	10%
78 - Yvelines	55%	32%	14%
79 - Deux-Sèvres	0%	100%	0%
80 - Somme	50%	0%	50%
81 - Tarn	0%	100%	0%
82 - Tarn-et-Garonne	67%	0%	33%
83 - Var	42%	42%	17%
84 - Vaucluse	33%	0%	67%
85 - Vendée	100%	0%	0%
86 - Vienne	43%	57%	0%
87 - Haute-Vienne			
88 - Vosges	25%	75%	0%
89 - Yonne	50%	0%	50%
90 - Territoire de Belfort	0%	100%	0%
91 - Essonne	56%	13%	31%
92 - Hauts-de-Seine	89%	0%	11%
93 - Seine-St-Denis	40%	40%	20%
94 - Val-de-Marne	33%	33%	33%
95 - Val-D'Oise	80%	0%	20%
971 - Guadeloupe	100%	0%	0%
972 - Martinique	50%	50%	0%
973 - Guyane	0%	0%	100%
974 - La Réunion	50%	0%	50%
Total	46%	36%	18%

NB sur 11. Sur les notifications de décision, votre MDPH justifie-t-elle sa décision en la motivant, notamment lorsqu'elle est contraire aux vœux des parents et/ou de l'équipe éducative ?

Étiquettes de lignes	Étiquettes de colonnes		Total
	Non	Oui	
01 - Ain	9	6	15
02 - Aisne	7	4	11
03 - Allier	2	5	7
04 - Alpes-de-Haute-Provence	3	1	4
05 - Hautes-Alpes	3	1	4
06 - Alpes-Maritimes	7	3	10
07 - Ardèche	2	3	5
08 - Ardennes	2	2	4
09 - Ariège	5	1	6
10 - Aube	1		1
11 - Aude	15	3	18
12 - Aveyron	5	1	6
13 - Bouches-du-Rhône	23	8	31
14 - Calvados	20	13	33
15 - Cantal	2	3	5
16 - Charente	4	3	7
17 - Charente-Maritime	16	13	29
18 - Cher	6	2	8
19 - Corrèze	3	4	7
21 - Côte-d'Or	2	3	5
22 - Côtes d'Armor	13	6	19
23 - Creuse	2		2
24 - Dordogne	5	2	7
25 - Doubs	14	6	20
26 - Drôme	7	5	12
27 - Eure	15	5	20
28 - Eure-et-Loir	9	2	11
29 - Finistère	18	5	23
2A - Corse-du-Sud	3		3
2B - Haute-Corse		1	1
30 - Gard	11	11	22
31 - Haute-Garonne	23	7	30
32 - Gers	6	6	12
33 - Gironde	37	6	43
34 - Hérault	25	4	29
35 - Ille-et-Vilaine	16	12	28
36 - Indre	1		1
37 - Indre-et-Loire	7	5	12
38 - Isère	67	34	101
39 - Jura	3	1	4
40 - Landes	2	4	6
41 - Loir-et-Cher	5	2	7
42 - Loire	10	1	11
43 - Haute-Loire	1	1	2
44 - Loire-Atlantique	43	16	59
45 - Loiret	14	1	15
46 - Lot	2	10	12
47 - Lot-et-Garonne	6		6
48 - Lozère	1		1
49 - Maine-et-Loire	10	6	16
50 - Manche	4	4	8

Synthèse : Votre MDPH respecte-t-elle la loi?

Non Oui

	Non	Oui
01 - Ain	60%	40%
02 - Aisne	64%	36%
03 - Allier	29%	71%
04 - Alpes-de-Haute-Provence	75%	25%
05 - Hautes-Alpes	75%	25%
06 - Alpes-Maritimes	70%	30%
07 - Ardèche	40%	60%
08 - Ardennes	50%	50%
09 - Ariège	83%	17%
10 - Aube	100%	0%
11 - Aude	83%	17%
12 - Aveyron	83%	17%
13 - Bouches-du-Rhône	74%	26%
14 - Calvados	61%	39%
15 - Cantal	40%	60%
16 - Charente	57%	43%
17 - Charente-Maritime	55%	45%
18 - Cher	75%	25%
19 - Corrèze	43%	57%
21 - Côte-d'Or	40%	60%
22 - Côtes d'Armor	68%	32%
23 - Creuse	100%	0%
24 - Dordogne	71%	29%
25 - Doubs	70%	30%
26 - Drôme	58%	42%
27 - Eure	75%	25%
28 - Eure-et-Loir	82%	18%
29 - Finistère	78%	22%
2A - Corse-du-Sud	100%	0%
2B - Haute-Corse	0%	100%
30 - Gard	50%	50%
31 - Haute-Garonne	77%	23%
32 - Gers	50%	50%
33 - Gironde	86%	14%
34 - Hérault	86%	14%
35 - Ille-et-Vilaine	57%	43%
36 - Indre	100%	0%
37 - Indre-et-Loire	58%	42%
38 - Isère	66%	34%
39 - Jura	75%	25%
40 - Landes	33%	67%
41 - Loir-et-Cher	71%	29%
42 - Loire	91%	9%
43 - Haute-Loire	50%	50%
44 - Loire-Atlantique	73%	27%
45 - Loiret	93%	7%
46 - Lot	17%	83%
47 - Lot-et-Garonne	100%	0%
48 - Lozère	100%	0%
49 - Maine-et-Loire	63%	38%
50 - Manche	50%	50%

NB sur 11. Sur les notifications de décision, votre MDPH justifie-t-elle sa décision en la motivant, notamment lorsqu'elle est contraire aux vœux des parents et/ou de l'équipe éducative ?				
Étiquettes de lignes	Étiquettes de colonnes			Total
	Non	Oui	(vide)	
51 - Marne	9	1		10
52 - Haute-Marne	2	3		5
53 - Mayenne	3			3
54 - Meurthe-et-Moselle	30	10		40
55 - Meuse	3	1		4
56 - Morbihan	18	10		28
57 - Moselle	20	6		26
58 - Nièvre	2	3		5
59 - Nord	59	14		73
60 - Oise	16	1		17
61 - Orne	2	3		5
62 - Pas-de-Calais	25	4		29
63 - Puy-de-Dôme	11	2		13
64 - Pyrénées-Atlantiques	12	9		21
65 - Hautes-Pyrénées	4	4		8
66 - Pyrénées-Orientales	10	4		14
67 - Bas-Rhin	15	4		19
68 - Haut-Rhin	7	1		8
69 - Rhône	46	13		59
70 - Haute-Saône	3	2		5
71 - Saône-et-Loire	10	2		12
72 - Sarthe	6	4		10
73 - Savoie	5	2		7
74 - Haute-Savoie	15	8		23
75 - Paris	20	7		27
76 - Seine-Maritime	27	9		36
77 - Seine-et-Marne	24	10		34
78 - Yvelines	45	20		65
79 - Deux-Sèvres	2	3		5
80 - Somme	6	4		10
81 - Tarn	7	7		14
82 - Tarn-et-Garonne	7	2		9
83 - Var	34	5		39
84 - Vaucluse	8	2		10
85 - Vendée	4	2		6
86 - Vienne	7	5		12
87 - Haute-Vienne	3	1		4
88 - Vosges	4	4		8
89 - Yonne	2	2		4
90 - Territoire de Belfort	2	3		5
91 - Essonne	34	8		42
92 - Hauts-de-Seine	26	4		30
93 - Seine-St-Denis	21	6		27
94 - Val-de-Marne	16	10		26
95 - Val-D'Oise	25	11		36
971 - Guadeloupe	3			3
972 - Martinique	4	2		6
973 - Guyane	1	1		2
974 - La Réunion	3	1		4
Total	1185	482		1667

	Non	Oui
51 - Marne	90%	10%
52 - Haute-Marne	40%	60%
53 - Mayenne	100%	0%
54 - Meurthe-et-Moselle	75%	25%
55 - Meuse	75%	25%
56 - Morbihan	64%	36%
57 - Moselle	77%	23%
58 - Nièvre	40%	60%
59 - Nord	81%	19%
60 - Oise	94%	6%
61 - Orne	40%	60%
62 - Pas-de-Calais	86%	14%
63 - Puy-de-Dôme	85%	15%
64 - Pyrénées-Atlantiques	57%	43%
65 - Hautes-Pyrénées	50%	50%
66 - Pyrénées-Orientales	71%	29%
67 - Bas-Rhin	79%	21%
68 - Haut-Rhin	88%	13%
69 - Rhône	78%	22%
70 - Haute-Saône	60%	40%
71 - Saône-et-Loire	83%	17%
72 - Sarthe	60%	40%
73 - Savoie	71%	29%
74 - Haute-Savoie	65%	35%
75 - Paris	74%	26%
76 - Seine-Maritime	75%	25%
77 - Seine-et-Marne	71%	29%
78 - Yvelines	69%	31%
79 - Deux-Sèvres	40%	60%
80 - Somme	60%	40%
81 - Tarn	50%	50%
82 - Tarn-et-Garonne	78%	22%
83 - Var	87%	13%
84 - Vaucluse	80%	20%
85 - Vendée	67%	33%
86 - Vienne	58%	42%
87 - Haute-Vienne	75%	25%
88 - Vosges	50%	50%
89 - Yonne	50%	50%
90 - Territoire de Belfort	40%	60%
91 - Essonne	81%	19%
92 - Hauts-de-Seine	87%	13%
93 - Seine-St-Denis	78%	22%
94 - Val-de-Marne	62%	38%
95 - Val-D'Oise	69%	31%
971 - Guadeloupe	100%	0%
972 - Martinique	67%	33%
973 - Guyane	50%	50%
974 - La Réunion	75%	25%
TOTAL	71%	29%

NB sur 12. Si vous ou votre enfant est concerné par l'autisme, votre MDPH vous a-t-elle déjà demandé un bilan impérativement réalisé par un CRA (Centre Ressource Autisme) ou par un Centre de Diagnostic en convention avec le CRAIF, alors que vous aviez fourni d'autres bilans ?

Étiquettes de lignes

	Non	Oui	(vide)	Total
01 - Ain	8	1		9
02 - Aisne	4	4		8
03 - Allier	4			4
04 - Alpes-de-Haute-Provence				
05 - Hautes-Alpes	2			2
06 - Alpes-Maritimes	7	3		10
07 - Ardèche	1	1		2
08 - Ardennes	2			2
09 - Ariège	2	1		3
10 - Aube				
11 - Aude	9	2		11
12 - Aveyron	3	1		4
13 - Bouches-du-Rhône	20	4		24
14 - Calvados	21	8		29
15 - Cantal	3			3
16 - Charente	3			3
17 - Charente-Maritime	26	1		27
18 - Cher	5			5
19 - Corrèze	3	2		5
21 - Côte-d'Or	3			3
22 - Côtes d'Armor	13	2		15
23 - Creuse				
24 - Dordogne	4	1		5
25 - Doubs	11	1		12
26 - Drôme	8	1		9
27 - Eure	10			10
28 - Eure-et-Loir	4			4
29 - Finistère	17	4		21
2A - Corse-du-Sud	3			3
2B - Haute-Corse		1		1
30 - Gard	8	1		9
31 - Haute-Garonne	21	7		28
32 - Gers	9	2		11
33 - Gironde	24	3		27
34 - Hérault	11	6		17
35 - Ille-et-Vilaine	16	1		17
36 - Indre	2			2
37 - Indre-et-Loire	7	2		9
38 - Isère	71	19		90
39 - Jura	4			4
40 - Landes	4			4
41 - Loir-et-Cher	1	2		3
42 - Loire	7	1		8
43 - Haute-Loire	1			1
44 - Loire-Atlantique	43	2		45
45 - Loiret	7	2		9
46 - Lot	9	3		12
47 - Lot-et-Garonne	5	1		6
48 - Lozère				
49 - Maine-et-Loire	15	1		16
50 - Manche	4	2		6

	Non	Oui
01 - Ain	89%	11%
02 - Aisne	50%	50%
03 - Allier	100%	0%
04 - Alpes-de-Haute-Provence		
05 - Hautes-Alpes	100%	0%
06 - Alpes-Maritimes	70%	30%
07 - Ardèche	50%	50%
08 - Ardennes	100%	0%
09 - Ariège	67%	33%
10 - Aube		
11 - Aude	82%	18%
12 - Aveyron	75%	25%
13 - Bouches-du-Rhône	83%	17%
14 - Calvados	72%	28%
15 - Cantal	100%	0%
16 - Charente	100%	0%
17 - Charente-Maritime	96%	4%
18 - Cher	100%	0%
19 - Corrèze	60%	40%
21 - Côte-d'Or	100%	0%
22 - Côtes d'Armor	87%	13%
23 - Creuse		
24 - Dordogne	80%	20%
25 - Doubs	92%	8%
26 - Drôme	89%	11%
27 - Eure	100%	0%
28 - Eure-et-Loir	100%	0%
29 - Finistère	81%	19%
2A - Corse-du-Sud	100%	0%
2B - Haute-Corse	0%	100%
30 - Gard	89%	11%
31 - Haute-Garonne	75%	25%
32 - Gers	82%	18%
33 - Gironde	89%	11%
34 - Hérault	65%	35%
35 - Ille-et-Vilaine	94%	6%
36 - Indre	100%	0%
37 - Indre-et-Loire	78%	22%
38 - Isère	79%	21%
39 - Jura	100%	0%
40 - Landes	100%	0%
41 - Loir-et-Cher	33%	67%
42 - Loire	88%	13%
43 - Haute-Loire	100%	0%
44 - Loire-Atlantique	96%	4%
45 - Loiret	78%	22%
46 - Lot	75%	25%
47 - Lot-et-Garonne	83%	17%
48 - Lozère		
49 - Maine-et-Loire	94%	6%
50 - Manche	67%	33%

NB sur 12. Si vous ou votre enfant est concerné par l'autisme, votre MDPH vous a-t-elle déjà demandé un bilan impérativement réalisé par un CRA (Centre Ressource Autisme) ou par un Centre de Diagnostic en convention avec le CRAIF, alors que vous aviez fourni d'autres bilans ?				
Étiquettes de lignes	Étiquettes de colonnes			Total
	Non	Oui	(vide)	
51 - Marne		7		7
52 - Haute-Marne		3	2	5
53 - Mayenne		2		2
54 - Meurthe-et-Moselle		21	9	30
55 - Meuse		2		2
56 - Morbihan		13	10	23
57 - Moselle		11	2	13
58 - Nièvre				
59 - Nord		47	5	52
60 - Oise		12		12
61 - Orne		4		4
62 - Pas-de-Calais		19	3	22
63 - Puy-de-Dôme		6	1	7
64 - Pyrénées-Atlantiques		11	4	15
65 - Hautes-Pyrénées		4	1	5
66 - Pyrénées-Orientales		8	1	9
67 - Bas-Rhin		10	2	12
68 - Haut-Rhin		5		5
69 - Rhône		33	8	41
70 - Haute-Saône				
71 - Saône-et-Loire		11	1	12
72 - Sarthe		3	1	4
73 - Savoie		2	1	3
74 - Haute-Savoie		12	3	15
75 - Paris		20	4	24
76 - Seine-Maritime		23	4	27
77 - Seine-et-Marne		18	6	24
78 - Yvelines		48	2	50
79 - Deux-Sèvres		4	1	5
80 - Somme		4		4
81 - Tarn		6	1	7
82 - Tarn-et-Garonne		3	1	4
83 - Var		19	2	21
84 - Vaucluse		5	1	6
85 - Vendée		4	1	5
86 - Vienne		6	2	8
87 - Haute-Vienne		2	1	3
88 - Vosges		8		8
89 - Yonne		2		2
90 - Territoire de Belfort		3		3
91 - Essonne		30		30
92 - Hauts-de-Seine		15	3	18
93 - Seine-St-Denis		15	2	17
94 - Val-de-Marne		15	4	19
95 - Val-D'Oise		26		26
971 - Guadeloupe		2		2
972 - Martinique		4	1	5
973 - Guyane		2		2
974 - La Réunion		2		2
Total		997	183	1180

	Non	Oui
51 - Marne	100%	0%
52 - Haute-Marne	60%	40%
53 - Mayenne	100%	0%
54 - Meurthe-et-Moselle	70%	30%
55 - Meuse	100%	0%
56 - Morbihan	57%	43%
57 - Moselle	85%	15%
58 - Nièvre		
59 - Nord	90%	10%
60 - Oise	100%	0%
61 - Orne	100%	0%
62 - Pas-de-Calais	86%	14%
63 - Puy-de-Dôme	86%	14%
64 - Pyrénées-Atlantiques	73%	27%
65 - Hautes-Pyrénées	80%	20%
66 - Pyrénées-Orientales	89%	11%
67 - Bas-Rhin	83%	17%
68 - Haut-Rhin	100%	0%
69 - Rhône	80%	20%
70 - Haute-Saône		
71 - Saône-et-Loire	92%	8%
72 - Sarthe	75%	25%
73 - Savoie	67%	33%
74 - Haute-Savoie	80%	20%
75 - Paris	83%	17%
76 - Seine-Maritime	85%	15%
77 - Seine-et-Marne	75%	25%
78 - Yvelines	96%	4%
79 - Deux-Sèvres	80%	20%
80 - Somme	100%	0%
81 - Tarn	86%	14%
82 - Tarn-et-Garonne	75%	25%
83 - Var	90%	10%
84 - Vaucluse	83%	17%
85 - Vendée	80%	20%
86 - Vienne	75%	25%
87 - Haute-Vienne	67%	33%
88 - Vosges	100%	0%
89 - Yonne	100%	0%
90 - Territoire de Belfort	100%	0%
91 - Essonne	100%	0%
92 - Hauts-de-Seine	83%	17%
93 - Seine-St-Denis	88%	12%
94 - Val-de-Marne	79%	21%
95 - Val-D'Oise	100%	0%
971 - Guadeloupe	100%	0%
972 - Martinique	80%	20%
973 - Guyane	100%	0%
974 - La Réunion	100%	0%
Total	84%	16%

NB sur 13. Si votre enfant est concerné par les troubles dys, votre MDPH vous a-t-elle déjà demandé un bilan impérativement réalisé par un centre référent, alors que vous aviez fourni d'autres Étiquettes

Étiquettes de lignes	Non	Oui	(vide)	Total
01 - Ain	5	2		7
02 - Aisne	4	3		7
03 - Allier	2	1		3
04 - Alpes-de-Haute-Provence				
05 - Hautes-Alpes	1	3		4
06 - Alpes-Maritimes	3	1		4
07 - Ardèche	4			4
08 - Ardennes	2	1		3
09 - Ariège	3	1		4
10 - Aube				
11 - Aude	9			9
12 - Aveyron	2			2
13 - Bouches-du-Rhône	13	2		15
14 - Calvados	10	1		11
15 - Cantal	1			1
16 - Charente	3			3
17 - Charente-Maritime	9	2		11
18 - Cher	3			3
19 - Corrèze	1	1		2
21 - Côte-d'Or	2			2
22 - Côtes d'Armor	11	2		13
23 - Creuse		1		1
24 - Dordogne	2	1		3
25 - Doubs	8			8
26 - Drôme	5			5
27 - Eure	6	1		7
28 - Eure-et-Loir	4	2		6
29 - Finistère	13	2		15
2A - Corse-du-Sud	1			1
2B - Haute-Corse	1			1
30 - Gard	11	5		16
31 - Haute-Garonne	10	3		13
32 - Gers	2			2
33 - Gironde	16	2		18
34 - Hérault	9	2		11
35 - Ille-et-Vilaine	8	4		12
36 - Indre	1			1
37 - Indre-et-Loire	3	2		5
38 - Isère	44	5		49
39 - Jura	3			3
40 - Landes	2	1		3
41 - Loir-et-Cher	3			3
42 - Loire	7	1		8
43 - Haute-Loire	1			1
44 - Loire-Atlantique	27	4		31
45 - Loiret	5	1		6
46 - Lot	2	1		3
47 - Lot-et-Garonne	3	1		4
48 - Lozère	1			1
49 - Maine-et-Loire	5	1		6
50 - Manche	4			4

	Non	Oui
01 - Ain	71%	29%
02 - Aisne	57%	43%
03 - Allier	67%	33%
04 - Alpes-de-Haute-Provence		
05 - Hautes-Alpes	25%	75%
06 - Alpes-Maritimes	75%	25%
07 - Ardèche	100%	0%
08 - Ardennes	67%	33%
09 - Ariège	75%	25%
10 - Aube		
11 - Aude	100%	0%
12 - Aveyron	100%	0%
13 - Bouches-du-Rhône	87%	13%
14 - Calvados	91%	9%
15 - Cantal	100%	0%
16 - Charente	100%	0%
17 - Charente-Maritime	82%	18%
18 - Cher	100%	0%
19 - Corrèze	50%	50%
21 - Côte-d'Or	100%	0%
22 - Côtes d'Armor	85%	15%
23 - Creuse	0%	100%
24 - Dordogne	67%	33%
25 - Doubs	100%	0%
26 - Drôme	100%	0%
27 - Eure	86%	14%
28 - Eure-et-Loir	67%	33%
29 - Finistère	87%	13%
2A - Corse-du-Sud	100%	0%
2B - Haute-Corse	100%	0%
30 - Gard	69%	31%
31 - Haute-Garonne	77%	23%
32 - Gers	100%	0%
33 - Gironde	89%	11%
34 - Hérault	82%	18%
35 - Ille-et-Vilaine	67%	33%
36 - Indre	100%	0%
37 - Indre-et-Loire	60%	40%
38 - Isère	90%	10%
39 - Jura	100%	0%
40 - Landes	67%	33%
41 - Loir-et-Cher	100%	0%
42 - Loire	88%	13%
43 - Haute-Loire	100%	0%
44 - Loire-Atlantique	87%	13%
45 - Loiret	83%	17%
46 - Lot	67%	33%
47 - Lot-et-Garonne	75%	25%
48 - Lozère	100%	0%
49 - Maine-et-Loire	83%	17%
50 - Manche	100%	0%